5 SEPTEMBRE 1847. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 1re ANNÉE. — N° 41.

LE LIBRE-ÉCHANGE

Journal du Travail Agricole, Industriel et Commercial.

La vie à bon marché. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État. Les produits s'achètent avec des produits.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES DIMANCHES.
Prix : UN AN, 12 fr. — SIX MOIS, 7 fr.

On s'abonne dans les Départements
AUX BUREAUX DES MESSAGERIES.

PRIX A L'ÉTRANGER :
UN AN, 15 fr. — SIX MOIS, 8 fr.

PARIS, 4 Septembre.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire aujourd'hui tous les discours prononcés dans la réunion publique de l'association pour la liberté des échanges à Marseille, par MM. Clapier, Reybaud, Bastiat et de Lamartine.

Les partisans du système protecteur sont tout abasourdis des témoignages éclatants de sympathie que M. de Lamartine vient de donner à nos doctrines. Le *Constitutionnel*, en particulier, tombe de son haut, et avoue en propres termes qu'il était bien loin de s'y attendre ; puis, il commente de son mieux un article que l'illustre écrivain publia au commencement de la crise des subsistances, article où la liberté *complète* du commerce était déclarée de *vérité générale*, avec la seule et unique réserve du commerce des grains. Mais, ce qui s'est passé depuis dix mois, les efforts inouïs de la marine pour importer une si faible quantité de céréales, l'élévation graduelle du prix à l'étranger dès que la demande s'est accrue, les faits enfin qui ont seuls quelque autorité aux yeux de nos adversaires, ont parlé assez haut pour détromper les esprits justes et les hommes de bonne foi. L'exception anéantie par un plus ample informé et une épreuve décisive, qu'y a-t-il de surprenant à ce que leur loyauté proclame sans réserve aujourd'hui ce principe de vérité générale, accepté déjà par eux en termes si explicites ?

Le *Constitutionnel* assure qu'en Angleterre il était facile d'émouvoir les masses et de les passionner contre les lois céréales ; que nous n'avons à faire valoir aucun grand intérêt ; que nous invoquons des théories abstraites ; qu'on nous accueille avec froideur ; que notre agitation ne rayonne guère au-delà d'un petit cercle d'amis ; que nos conférences passent inaperçues. On conviendra que le moment est assez mal choisi pour nous redire ces belles choses qu'on nous a dites cent fois déjà. Nous ne pouvons que répondre pour la centième fois à notre tour, qu'il n'était pas absolument facile à la ligue de Manchester de passionner les masses, et la preuve, c'est qu'il lui a fallu sept ans d'efforts, et d'énormes sacrifices, pour y parvenir. On prenait avec elle des airs de confiance qu'on n'avait pas plus en réalité au-delà du détroit, qu'on ne l'a de ce côté-ci. Combien n'a-t-on pas reproché à la ligue son isolement, sa faiblesse ses théories abstraites, etc.? Et cependant, un beau jour, John Russell adhéra solennellement à ce principe soi-disant abstrait; Robert Peel, en homme de cœur, vint déclarer noblement qu'il s'était trompé, et que les événements avaient dessillé ses yeux. Or, la distance entre M. de Lamartine et nous était moins grande qu'entre la ligue et les premiers hommes d'état de l'Angleterre. Les principes d'une sage liberté font et feront des conquêtes, il faut qu'on s'y attende et qu'on en prenne son parti. L'avenir réserve bien d'autres mécomptes aux hommes qui croient que les principes de vérité générale ne sont pas de grands intérêts : pauvres gens, qui n'ont jamais ouvert l'histoire, et qui ne savent pas même le premier mot de celle qui se fait sous leurs yeux !

UNE CIRCULAIRE DU COMITÉ PROTECTIONISTE.

Le comité protectioniste ne se corrige pas. C'est toujours le même langage et toujours le même esprit.

Ce comité vient d'adresser aux conseils généraux des départements une lettre-circulaire, pour les inviter à examiner la question de la liberté des échanges et à donner leur avis. Rien de mieux. Nous en avons fait autant pour notre part, et nous ne trouvons pas mauvais que nos adversaires aussi provoquent la discussion. Plût au ciel qu'ils n'eussent pas d'autres procédés. Mais pourquoi faire d'une telle circulaire, qui pouvait être simple, appuyée qu'elle était d'un amas formidable de brochures, une diatribe de mauvais goût ? Il est donc dit que le fiel percera toujours dans le langage de ces dévots.

« Vous savez, disent les organes du comité, que quelques *nouveaux prédicateurs*, sans tenir compte de la différence des intérêts et des situations des deux pays, cherchent, à l'exemple de Cobden et de la ligue anglaise, à propager chez nous les maximes du *Libre-Échange*. » Nouveaux prédicateurs, en effet, qui suivent la ligne d'idées glorieusement tracée, il y a tantôt 70 ans, par Turgot.

Non, nous ne reconnaissons pas qu'entre l'Angleterre et la France les intérêts diffèrent sur la question qui nous occupe. Ces intérêts consistent, des deux parts, à ce que l'industrie prospère, à ce que le peuple vive à bon marché ; et c'est à quoi le système protecteur s'oppose en tous pays. Ils consistent encore à ce que de peuple à peuple il s'établisse des relations amicales plutôt qu'hostiles : autre bienfait que le système protecteur repousse. En tout cela, disons-nous, les intérêts sont les mêmes et peuvent être servis par les mêmes moyens. Quant aux situations, oh ! oui, elles diffèrent ; nous le reconnaissons avec regret : et ce qui marque surtout la différence, c'est que le règne des empiriques, heureusement fini en Angleterre, ne fait encore que chanceler en France ; mais le moment approche où il cédera partout devant les lumières de la raison.

En provoquant de la part des conseils généraux une déclaration favorable à ses principes, le comité ajoute : « Cette déclaration achèverait d'éclairer le gouvernement et les chambres, incessamment *assiégés par les déclamations* des libre-échangistes. » Le reproche impliqué dans ces lignes est plaisant. C'est donc nous qui assiégeons le gouvernement et les Chambres? Nous étions loin de nous en douter. C'est nous apparemment qui avons menacé les ministres dans une lettre demeurée fameuse ; c'est nous qu'ils rencontrent journellement dans leurs antichambres, qui les poursuivons à leur lever et à leur coucher ; c'est nous enfin qui avons intrigué pour repousser des commissions législatives tous ceux qui auraient pu combattre nos opinions. En vérité, si nous ne tenions à être plus polis que Messieurs du comité protectioniste, nous leur dirions, en empruntant le langage du poète comique :

« Vous prêtez sottement vos qualités aux autres. »

mais nous aimons mieux leur laisser le privilége des injures ou des gros mots.

Ce vif désir que le comité témoigne d'achever d'éclairer le gouvernement et les chambres, nous toucherait beaucoup, si nous n'avions quelque peine à le concilier avec le soin qu'il prend en toute circonstance, au sein des chambres mêmes, d'écarter ou d'étouffer la discussion. Mais ce que le comité appelle éclairer le gouvernement et les chambres, c'est les circonvenir ou les dominer, afin qu'ils n'entendent que lui.

Il y a dans la circulaire que nous analysons une sorte de concession qui nous paraît nouvelle, et dont nous prenons acte, sans y attacher toutefois plus d'importance qu'elle ne le mérite. « Nous n'avons pas besoin, dit-on, de faire remarquer qu'un vœu en faveur du maintien du système protecteur n'exclurait en aucune manière les réformes dont une expérience approfondie ferait apprécier l'utilité, et qui ne porteraient pas atteinte à l'existence ou au développement du travail national. » Comment donc ! est-ce que vraiment le comité protectioniste serait disposé à entrer dans la voie des réformes que l'expérience conseillerait ? A ce compte, nous serions bien près de nous entendre avec lui. Mais qu'on ne s'y trompe pas : cette apparente concession de sa part n'est qu'un leurre : c'est une amorce qu'il jette aux conseils généraux, pour obtenir d'eux un vote favorable, qu'il exploitera plus tard aux yeux du public.

« Les réformes dont une expérience approfondie ferait apprécier l'utilité. » Voilà, certes, de bien belles paroles. Mais quand et à quelles conditions l'expérience fera-t-elle apprécier l'utilité d'une réforme? Le comité repousse d'abord, comme n'étant pas concluante pour la France, toute expérience faite à l'étranger, et il s'oppose nettement à ce que la France en fasse aucune. Qu'il veuille bien nous dire comment nous sortirons de ce dilemme.

Il n'est que trop certain qu'aux yeux du comité protectioniste jamais l'expérience n'aura parlé. Il est entendu d'avance que toute réforme proposée devra porter atteinte à l'existence ou au développement du travail national. Il en a été ainsi dans le passé, il en sera de même dans l'avenir. Autrement, puisque le comité se vante d'avoir étudié à fond, depuis plus d'un an, tous les intérêts de la France, et d'avoir recueilli, en outre, les opinions et les vœux de tous les corps constitués dans le pays, qu'il veuille bien nous dire lui-même les réformes qu'il propose.

En dépit de ces promesses trompeuses, c'est donc à l'immobilité qu'il nous condamne. Aux conseils généraux de voir si cette immobilité leur convient.

Il s'est engagé récemment dans la presse germanique une discussion d'un grand intérêt sur la question du libre-échange et du système protecteur. Le principe des droits restrictifs est vigoureusement défendu par l'organe de la manufacture d'Elberfeld, tandis que les doctrines de la liberté commerciale sont défendues avec beaucoup d'habileté et de raison par la *Gazette universelle* de Prusse, qui est l'organe direct et officiel du gouvernement prussien.

COMMERCE DE L'ANGLETERRE AVEC LA CHINE.

LES DROITS SUR LE THÉ.

Dans la dernière session du Parlement, la Chambre des communes avait institué une commission chargée de s'enquérir de l'état actuel du commerce de l'Angleterre avec la Chine. La commission, après avoir entendu un grand nombre de témoins, après avoir reçu et analysé les pétitions et les mémoires qui lui ont été adressés, a présenté son rapport le 12 juillet dernier.

Ce document nous a paru intéressant à plus d'un

titre. Il fournit d'abord des notions précises et exactes sur un commerce naissant, qui embrasse une population de 300 millions d'âmes, et vers lequel l'Europe entière a les yeux tournés. Il présente, en outre, un excellent développement de cette maxime économique que nous avons prise pour une des épigraphes de notre journal : *Les produits s'achètent avec les produits.* La commission montre, en effet, que le commerce avec la Chine est susceptiple d'un très-grand développement, que les produits anglais peuvent trouver dans ce pays un débouché vaste, un placement avantageux et facile, et que pourtant les justes espérances qu'on avait fondées sur ces nouvelles relations ont été trompées dans ces derniers temps à cause de la difficulté des retours.

Après avoir grandi rapidement pendant les premières années, et jusqu'en 1845, ce commerce a commencé à décroître à cette époque, en même temps qu'il est devenu ruineux pour les négociants qui s'y engageaient. Et pourquoi? par l'unique raison qu'il est impossible, dans l'état actuel des choses, de rapporter de la Chine l'équivalent des marchandises que l'Angleterre y envoie. Ainsi, au jugement de la commission, l'obstacle à la prospérité de ce commerce n'est pas dans la Chine même, où la demande des produits anglais s'étendrait facilement; il est tout entier dans le tarif de l'Angleterre, qui charge trop fortement les produits chinois, et particulièrement le thé.

Cette dernière considération fait présager que la prochaine session du Parlement amènera une nouvelle modification du tarif, qui sera le complément des dernières réformes.

Le thé est le plus important des articles qui soient demeurés soumis à l'ancienne échelle des droits. On hésitait à y toucher de peur d'altérer le revenu public; car cet article n'a pas rapporté, l'année dernière, moins de 5,110,897 liv. st. Il n'était guère permis d'espérer, d'ailleurs, que la perte résultant d'une large réduction du droit serait immédiatement compensée par un accroissement équivalent de la consommation. Aussi le maintien provisoire du tarif actuel avait-il été demandé même par quelques partisans sincères de la liberté commerciale et de la modération des taxes.

Pour autoriser leur résistance à une réforme immédiate, ils ne manquaient pas de quelques bonnes raisons : « N'allons pas trop vite, disaient-ils; les grains et le sucre sont assez pour une session. Nous sommes tous d'accord sur ce point que le droit doit être réduit, mais attendons que nous ayons pu juger l'effet des dernières réformes. La famine de l'Irlande, la manie des chemins de fer, et l'abolition récente des droits protecteurs sur les principaux objets de consommation, ne nous permettent guère de tenter aujourd'hui de nouvelles expériences sur un article important de revenu, quelque désirable et politique que le changement puisse paraître à d'autres égards. » Ces considérations n'étaient certainement pas sans gravité.

Toutefois, le rapport de la commission d'enquête sur l'état du commerce avec la Chine, apporte de nouveaux arguments dans le débat. Il montre que, sous l'empire du tarif actuel, ce revenu de 5,110,897 liv. st., dont on se prévalait, et sur lequel on croyait pouvoir compter, ne se maintiendra pas. Il montre, en outre, que le commerce avec la Chine décline, tant à l'exportation qu'à l'importation, et qu'il est urgent de lui venir en aide. L'effet des dernières réformes, en ce qui concerne le revenu public, est d'ailleurs suffisamment apprécié dès à présent, puisque, malgré les circonstances critiques où l'Angleterre s'est trouvée, l'accroissement des recettes a dépassé les prévisions. Il est donc permis de croire que, dans la prochaine session du Parlement, le droit sur le thé sera notablement réduit, et que cette mesure s'étendra à tous les articles de moindre importance qui sont demeurés soumis à l'ancien tarif.

On trouvera ci-après la traduction des parties les plus importantes du document que nous venons de mentionner. Nous avons omis seulement les détails et les considérations qui ont un intérêt purement local.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊT SUR LE COMMERCE AVEC LA CHINE.

Après avoir rappelé les pouvoirs qu'elle a reçus de la chambre et l'usage qu'elle en a fait pour recueillir toutes les informations nécessaires, la commission poursuit ainsi :

En faisont son rapport sur l'état actuel de nos relations commerciales avec la Chine, votre commission a le regret d'établir, d'après des témoignages irrécusables, que le commerce avec ce pays a été depuis quelque temps dans une situation très-peu satisfaisante, et que le résultat n'a réalisé d'aucune manière les justes espérances qu'on avait naturellement fondées sur l'ouverture plus libre d'un si magnifique marché.

Soit que nous portions nos regards sur les tableaux de nos exportations, qui signalent des diminutions pour toutes les branches de nos manufactures; soit que nous écoutions les rapports des négociants et des manufacturiers, qui parlent d'après leur expérience, nous sommes amenés à la même conclusion.

Nous trouvons que, de 1845 à 1846, l'exportation des articles manufacturés en coton est tombée de 1,735,141 liv. st. en valeur, à 1,246,518 liv., et celle des articles en laine de 539,223 liv. à 439,668 liv.

Nous trouvons que, dans les mêmes années, la perte éprouvée sur la plus grande partie de ce commerce, tant sur l'exportation de nos articles manufacturés que sur les retours en thé, peut être portée hardiment à 35 ou 40 p. %. Elle est telle, que plusieurs de nos manufacturiers ont renoncé à ce trafic, et que la plus grande partie du thé que nous avons reçu en dernier lieu, nous a été expédiée pour le compte des Chinois, les négociants anglais ne voulant plus courir le risque de ces opérations.

Nous trouvons que les difficultés de ce commerce ne naissent pas du défaut de demande en Chine pour les articles manufacturés de la Grande-Bretagne, ni de l'accroissement de la concurrence des autres nations. Il ne résulte d'aucun témoignage que la concurrence étrangère soit sérieusement à craindre pour les articles de consommation générale. L'unique difficulté consiste à se procurer des retours.

En dépouillant la question de tous les détails secondaires, qui peuvent être négligés sans inconvénient comme n'affectant pas les résultats généraux, et en laissant en dehors le commerce effectué par les natifs, qui, bien que considérable, ne doit pas figurer dans le tableau général des relations avec l'étranger, l'état du commerce extérieur de la Chine peut être résumé ainsi.

La grande masse de ses transactions s'accomplit avec l'Angleterre, l'Inde britannique et les États-Unis.

Les importations constatées en Chine, ou dont nous avons un compte approximatif, ont été, en 1845, comme suit :

De tous les pays..................		20,000,000 dollars.
Par navires anglais....	16,073,682	
Id. américains.	2,909,669	
		18,983,351
Laissant ainsi pour tous les autres pays seulement une valeur de.......		1,413,433

A quoi il faut ajouter 23,000,000 de dollars, valeur estimative de 38,000 caisses d'opium, toutes apportées pour compte anglais ou américain, et de l'Inde britannique.

Les exportations de la Chine pour la même année se sont élevées à 36,931,000 dollars, dont :

Pour l'Angleterre et l'Inde britannique....	26,697,321
Pour les États-Unis..........................	8,261,702
	34,959,023

Ne laissant ainsi, pour tous les autres pays, qu'une valeur de 1,971,977 dollars.

Les rapports pour l'année 1846 ne sont pas encore complets; mais autant qu'on peut en juger dès à présent, ils donneront le même résultat.

De l'Angleterre, la Chine reçoit en grande quantité des articles manufacturés. Des États-Unis, les mêmes articles jusqu'à concurrence de 470,000 liv. st. De l'Inde britannique, de l'opium et du coton pour une valeur considérable. Pour l'année 1845, ces importations, comme on l'a vu plus haut, furent estimées à 43,390,784 dollars.

La totalité de cette large importation a dû être payée, sauf quelques faibles exceptions, avec le thé, la soie et l'argent, bien que le sucre et le *gazon chinois (chinese grass)*, en tant qu'il remplace le chanvre, puissent acquérir dans la suite une certaine importance.

Le solde de l'opium, en raison du goût désordonné des Chinois pour cette substance, et à cause de la nature secrète et illégale de ce trafic, qui oblige à des règlements de compte immédiats, absorbe tout l'argent, au grand détriment du commerce général de la Chine (1); le thé et la soie doivent acquitter le reste.

L'Angleterre et les États-Unis sont à peu près les seuls consommateurs de ces articles; et il arrive ainsi que les avantages que l'on devait si naturellement attendre de l'ouverture des relations commerciales avec un empire civilisé qui renferme 300,000,000 d'habitants, sont limités, en fait, par l'extension que ces deux pays voudront ou pourront donner à la consommation des deux produits que le sol de la Chine leur offre.

Nul doute que la balance du commerce ne se règle d'elle-même tôt ou tard, d'après les sévères leçons que nous ont données les pertes et les mécomptes de ces dernières années; mais à moins que nous ne puissions entrevoir dans l'avenir un accroissement de la consommation des deux seuls produits au moyen desquels la Chine peut s'acquitter envers nous, le règlement de cette balance ne pourra se faire qu'au prix d'une diminution considérable de nos exportations, et d'un resserrement équivalent de toutes les branches de l'industrie qui s'y rapportent.

L'exportation de la soie de Chine s'accroît d'une manière assez constante; et comme cet article n'est pas frappé de droits élevés à l'importation en Angleterre ou aux États-Unis, comme, d'un autre côté, l'accès maintenant ouvert du port de Shangai nous a mis en rapport plus direct avec les districts spécialement productifs de cette marchandise, il y a toutes sortes de raisons d'espérer que la consommation en augmentera, à mesure que croîtra la richesse et le luxe des nations, et que la soie deviendra par degrès un élément de grande importance dans les paiements effectués par la Chine (1).

Cependant, en raison de la nature même de cet article, la consommation n'en peut augmenter que lentement, et nous devons nous attacher spécialement au thé, et à un accroissement de la consommation du thé, comme au seul moyen de maintenir, encore plus que d'étendre, un commerce profitable avec ces vastes régions. Pour obtenir cette large consommation du thé, à moins que nous ne nous résignions à attendre le progrès lent qui dérivera du seul accroissement de la population, nous n'avons d'autre moyen qu'un notable abaissement du prix, et il n'est pas moins vrai qu'un tel abaissement, maintenant que la concurrence est ouverte depuis l'abolition du monopole de la compagnie des Indes, ne peut être obtenu que par une réduction du droit.

En ce qui concerne le prix d'achat, en admettant que les qualités ordinaires, qui font l'objet de la demande la plus générale, reviennent de 8 à 10 deniers la livre dans les ports de la Chine, si quelque réduction peut être obtenue de ce côté, elle tournera tout entière à l'avantage du négociant, et n'aura pas d'effet appréciable sur le prix de vente en Angleterre. C'est uniquement en opérant sur le droit, qui est actuellement de 200 pour % sur les qualités moyennes, et de 350 pour % sur les qualités basses, qu'on peut produire un abaissement de prix dont le consommateur profite, et qui ait un effet sensible sur la consommation. C'est ainsi que la réduction du droit est la condition nécessaire du maintien d'un commerce étendu.

Votre commission pense aussi que cette réduction est désirable en elle-même, comme devant favoriser la consommation d'une boisson saine et agréable pour toutes les classes de la population, et qu'on doit désirer voir substituer de plus en plus aux liqueurs fortes. C'est aussi une chose en quelque sorte due aux Chinois, qui taxent si faiblement nos produits (2), tandis que nous frappons les leurs de droits si élevés et si préjudiciables à leur commerce.

En fait, toute la difficulté réside dans l'appréciation des effets que cette réduction du droit (car aucune autre mesure ne peut atteindre le but) doit produire sur les ressources de l'Échiquier.

Le revenu dérivé du droit sur le thé s'est élevé, dans la dernière année, à 5,110,897 liv., et quoiqu'on ne puisse pas compter sur la continuation d'une recette aussi forte pour l'avenir, parce qu'elle repose sur une consommation exceptionnelle développée par des prix ruineux pour les importateurs, il est hors de doute pourtant que c'est là un élément de revenu si important pour le pays, que dans les circonstances actuelles on ne peut pas y toucher légèrement.

Sur ce point, la chambre seule peut décider. Cependant, quoique la commission ne puisse pas prendre sur elle d'affirmer que la réduction du droit n'entraînerait aucune perte de revenu, ou d'en calculer exactement les résultats probables, elle ne peut s'empêcher d'exposer les raisons qui l'induisent à penser que, s'il peut arriver que la perte soit, durant un certain temps, considérable, elle ne serait pas au moins de longue durée.

En premier lieu, le thé est un article dont le goût est déjà très-répandu et se répand chaque jour davantage dans toutes les classes, quoique la consommation en ait été restreinte, comparativement à celle du café et du cacao, parce qu'on ne l'a pas fait participer aux faveurs des réductions de droits, et conséquemment des baisses de prix dont ces derniers articles ont été l'objet. En effet, pendant que les droits sur le café et le cacao ont été respectivement réduits, depuis 1821, de 1 sh. à 4 den., et de 1 sh. à 2 den. la livre, le droit sur le thé a été, au contraire, exhaussé. Aussi, cette différence de traitement pour des articles qui ont entre eux de si grands traits de ressemblance, s'est-elle fait sentir dans l'accroissement comparatif de la consommation depuis 1821; car tandis que la consommation du café s'est accrue de 500 pour %, et celle du cacao de 1,000 pour , celle du thé ne s'est accrue, durant la même période, que de 130 p. %. Encore, ce dernier accroissement, qui s'élève, en somme, à 24,000,000 de livres, est-il dû seulement à la baisse des prix, qui a été le résultat de l'ouverture du commerce libre après la suppression du monopole de la compagnie des Indes (3).

(1) M. M'Gregor, consul de la Grande-Bretagne à Canton, estime que la somme annuellement tirée de la Chine en espèces, pour le payement de l'opium, s'élève à près de 2,000,000 liv.

(1) L'exportation de cet article pour l'Angleterre, en 1846, a atteint une valeur de 1,211,249 liv.

(2) Le droit le plus élevé que l'on perçoive en Chine n'excède pas 10 p. 100. La moyenne est de 5 à 7 p. 100.

(3) Voici un tableau qui montre assez exactement, d'abord l'effet

Que la consommation du thé n'ait pas encore reçu son plein développement, cela devient évident pour nous quand nous considérons la proportion du thé consommé par d'autres populations dont les goûts se rapportent à ceux de la population des îles britanniques. En Angleterre, la consommation n'excède pas une livre dix onces par tête, tandis qu'elle paraît être, dans l'île de Man, de deux livres dix onces; dans les îles Jersey et Guernesey, de quatre livres quatre onces, et à Terre-Neuve et dans l'Australie, elle paraît être encore beaucoup plus considérable.

On a dit pourtant qu'une réduction du droit, en augmentant tout à coup la demande sur le marché de la Chine, n'aurait pas d'autre effet que d'augmenter le prix auquel le négociant anglais l'achèterait, et qu'en conséquence, le bénéfice de la mesure serait acquis au producteur ou négociant chinois, sans tourner au profit du consommateur. Cette prévision se réaliserait sans aucun doute, dans une très-forte mesure, si le marché producteur était limité, ou s'il était difficile de l'étendre. Mais votre commission se croit autorisée à dire qu'il n'y a rien de semblable à craindre en ce qui regarde le thé. Quoique ce soit là un point sur lequel, en raison des faibles notions que nous possédons sur l'intérieur de la Chine, il soit impossible de produire des données positives, nous savons pourtant que la demande du thé de la Chine a reçu, pendant plusieurs années, un accroissement progressif et rapide, sans autre résultat qu'une diminution dans les prix. Nous savons qu'il y a là une population communément estimée à 300 millions d'habitants, qui consomment du thé à toute heure du jour, et qu'une très-légère préparation suffit pour rendre ce même thé propre à l'exportation; ce qui constitue un approvisionnement tel, que toute demande pour l'étranger peut être promptement remplie. Nous savons, en outre, qu'à aucune époque le marché n'a été dégarni, et qu'au contraire, il s'y est toujours trouvé une réserve suffisante pour répondre à toutes les demandes extraordinaires. Nous avons enfin toutes sortes de raisons de croire que la culture de cette plante peut-être indéfiniment étendue.

Il est d'ailleurs d'une expérience générale, par rapport à tous les articles dont la production n'est pas limitée par des causes physiques, tels que le coton, etc., qu'un accroissement de la demande, en stimulant l'industrie et l'esprit d'entreprise des parties intéressées, a pour effet assez prochain de faire naître un approvisionnement plus large, et de tendre à la baisse des prix, bien loin de produire une augmentation constante.....

Dans ces circonstances, votre commission n'hésite guère à dire que le bénéfice entier de la réduction du prix serait promptement, sinon immédiatement acquis au consommateur, et qu'ainsi, dans un intervalle de temps assez court, l'accroissement de la consommation comblerait le déficit qu'on aurait essuyé d'abord. Il faut rappeler aussi que l'accroissement de la consommation du sucre, qui serait une conséquence naturelle de l'accroissement de la consommation du thé, aiderait à réparer la perte.

Pour toutes ces raisons, votre commission croit devoir recommander à la chambre, pour un terme aussi prochain que sa sagesse croira devoir le fixer, une large réduction du droit sur le thé, comme une mesure désirable en elle-même pour le bien-être et les habitudes sociales du peuple, qui ne doit occasionner qu'une perte momentanée de revenu, et qui est nécessaire, soit pour étendre notre commerce avec la Chine, soit même pour le maintenir au degré où il est parvenu.

Le reste du rapport de la commission est relatif au mode de fixation du droit, aux rapports de la Grande-Bretagne avec l'Empire chinois, et aux arrangements intérieurs des possessions que l'Angleterre s'est réservées sur les côtes de la Chine.

RÉUNION PUBLIQUE A MARSEILLE POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

Nous avons donné dans le dernier numéro le compte-rendu de cette séance, ainsi que le discours de M. L. Luce, président de l'Association. Nous continuons à reproduire, d'après le *Courrier de Marseille*, les autres discours qui ont été prononcés dans cette remarquable séance.

Discours de M. A. Clapier, député de Marseille.

Messieurs,

L'élan spontané vers une grande idée que suscita, il y a un an, l'association marseillaise du libre-échange, nous a porté bonheur; il nous procure aujourd'hui le plus brillant, le plus gracieux auditoire qu'une parole humaine puisse souhaiter; il nous procure la sympathie bienveillante d'une des plus hautes et des plus généreuses intelligences de notre époque; félicitons-nous-en sincèrement, c'est un heureux présage pour notre avenir.

Dans notre première réunion, tous ceux qui prirent la parole devant vous se proposèrent de vous démontrer l'excellence et l'utilité de la liberté commerciale. Le libre-échange, disions-nous, est une chose bonne et utile, sous quelque rapport qu'on le considère : sous le rapport commercial, il féconde et active les relations des peuples qui l'adoptent; sous le rapport industriel, il développe la production par l'aiguillon de la concurrence. L'industrie n'est que trop portée à s'endormir sur l'oreiller du privilége; la nécessité de lutter contre les rivalités étrangères la pousse sans relâche à de nouveaux perfectionnements. Sous le rapport politique, quel traité signé des plus illustres noms peut offrir autant de garanties à la paix que des relations commerciales établies sur une large échelle? Sous le rapport social, en procurant le bon marché de toutes les choses nécessaires à la vie, il fait descendre le bien-être et l'aisance dans les classes inférieures; sous le rapport humanitaire, il aide à la diffusion des sentiments de fraternité et de charité qui sont la base fondamentale de toute civilisation.

Aujourd'hui, nous n'avons plus à vous tenir le même langage : grâce aux efforts de notre association, grâce au zèle et aux publications de la grande association parisienne, la protection ne compte plus dans Marseille un seul soutien, la liberté commerciale un seul adversaire Mais vous me demanderez peut-être quelle fortune a obtenue le principe que nous soutenons, quels ont été ses succès et ses chances diverses? Voilà ce que vous désirez savoir, voilà ce dont je me propose de vous entretenir en peu de mots.

Quelle est la situation des esprits relativement à la liberté commerciale, dans le pays, dans les chambres, dans le gouvernement? C'est ce qu'il importe de bien caractériser.

Pour connaître le sentiment du pays, il y a une grande distinction à faire. Il y a tout d'abord la grande masse de la population, qui est complètement désintéressée dans la question, qui n'y porte aucun mauvais vouloir calculé, qui veut le bien de tous loyalement, sincèrement, sans aucune vue personnelle.

Il y a ensuite un certain nombre d'industries qui se croient menacées par la liberté commerciale, et qui considèrent comme d'un grand intérêt pour elles de la repousser à tout prix. Les opinions et les sentiments de ces deux catégories de personnes ne sont pas les mêmes.

En général, les opinions des masses ne se forment pas par des théories; elles résultent des faits accomplis. La protection a existé en France sans partage pendant quarante ans; c'était le droit commun, le fait exclusif. Le public s'était habitué à regarder la nécessité de la protection comme une vérité sur laquelle il n'y a plus à revenir. Quand la doctrine du libre-échange s'est produite pour la première fois au grand jour, elle a dû rencontrer un profond sentiment d'incrédulité et de fortes préventions. Cependant la persévérance de tant d'hommes éminents, leurs convictions incontestables, l'exemple de l'Angleterre, la force des arguments, ont frappé les esprits, et de cette foi inébranlable au système de la protection, le public a passé à un état de doute, à un désir de connaître et d'examiner.

Nous avons appelé le pays à examiner, nous avons suscité le doute; c'est là un premier pas, un résultat important. Ce n'est pas encore la conviction complète, c'est le premier pas vers elle; nous sommes en voie de l'obtenir, par cela seulement que l'on veut étudier, discuter et approfondir.

Il n'en est pas ainsi de la seconde catégorie de la population, de celle qui se compose des industries qui se croient menacées : là point de doute, point de désir de s'éclairer, mais une hostilité ardente, décidée, implacable. Aussi, dès que la doctrine du libre-échange s'est produite, la phalange protectioniste a formé ses rangs, aiguisé ses armes pour se préparer au combat; elle a organisé une vaste association qu'elle a décorée pompeusement du titre d'*Association pour le travail national*.

Il n'est pas inutile de suivre et d'examiner ses principes, ses vues, ses façons d'agir. D'abord elle a remis en lumière tous les vieux arguments que nous avions droit de croire anéantis par la discussion. Elle nous a menacés de l'inondation des marchandises anglaises, comme si l'Angleterre pouvait toujours vendre sans jamais acheter, comme si nos travaux de douanes ne prouvaient pas qu'en l'état nous vendons à l'Angleterre le double de ce que nous lui achetons; elle est revenue sur le grand traité de Méthuen; mais le traité de Méthuen, qu'a-t-il de commun avec la liberté commerciale?

La liberté commerciale, c'est un appel fait à tous les peuples de venir prendre part à notre commerce; le traité de Méthuen, c'est le servage du Portugal envers l'Angleterre. Ce n'était pas là de la liberté, mais le privilége constitué au profit d'une nation suzeraine.

On a dit : La liberté commerciale est mauvaise, car elle tend à affaiblir le sentiment de la nationalité; les idées suivent les marchandises : par le libre-échange, nous sommes exposés à recevoir, avec les marchandises étrangères, le contact des idées du dehors.

Mais si la marchandise étrangère doit importer chez nous l'idée étrangère, la marchandise française propagerait donc au dehors l'idée française. Or, dans cette lutte des idées, je ne crains rien pour mon pays. L'idée la plus contagieuse, c'est l'idée française; elle peut accepter le combat, elle n'a rien à redouter, et si le libre-échange doit avoir pour résultat de mettre ainsi en commun tous les grands sentiments, toutes les grandes idées du monde, c'est un motif de plus pour l'accepter.

L'association pour le travail national ne compte pas beaucoup, à vrai dire, sur la puissance de pareils arguments : sa pensée vraie, intime, est consignée dans le manifeste qu'elle a publié. Ce document remarquable mérite d'être étudié, il sert à nous faire connaître les intentions secrètes de nos adversaires.

L'association pour le travail national se garde bien d'inscrire sur ses drapeaux les mots de protection et de prohibition; elle est en apparence plus modeste et en réalité plus habile : elle n'a pas, dit-elle, de système exclusif, d'opinion irrévocable; ce qu'elle désire, c'est de faire une grande enquête sur la situation des industries du pays, afin de constater leur état, leurs nécessités, leurs progrès, leurs besoins. S'il en est quelques-unes qui puissent soutenir la lutte avec les industries étrangères, on n'hésitera pas à lui enlever la protection; mais on en demandera le maintien pour toutes celles qui se trouveront encore dans un état d'infériorité relative.

Tel est le sens général du manifeste de l'association pour la défense du travail national, et l'on ne peut méconnaître qu'il est conçu avec une rare habileté.

D'abord, il donne à cette association une apparence d'honnêteté et de bonne foi qui séduit au premier aspect et qui est de nature à faire illusion.

En second lieu, il tend indirectement à rendre l'industrie privilégiée arbitre exclusif de la question. On veut, dit-on, faire enquête, étudier les faits; mais à qui demandera-t-on des renseignements? à quelle source ira-t-on puiser les documents? Sans doute, l'industrie protégée qui les possède seule, cette industrie les fournira-t-elle complets, sincères, impartiaux? Le libre-échange doit ajourner bien loin ses espérances, si c'est par cette voie qu'il doit attendre son triomphe.

Enfin, isoler ainsi chaque question, juger chaque industrie par ses nécessités individuelles sans aucune relation avec l'ensemble des autres industries, avec la grande impulsion que la liberté commerciale doit donner à toutes les branches de la richesse publique, c'est enlever à la question du libre-échange son grand caractère et l'un de ses plus féconds éléments.

Un exemple suffira pour le prouver. Que l'on demande à l'agriculture si la protection dont elle jouit lui est nécessaire; il lui sera facile de prouver qu'en l'état des charges qui pèsent sur elle, cette protection lui est indispensable. Mais si en lui enlevant la protection dont jouissent ses blés, ses laines et ses bestiaux, on lui offre en compensation des engrais à bas prix et plus abondants par la libre introduction des graines oléagineuses, des instruments à meilleur marché par la libre entrée des fers, une plus grande facilité à se procurer la main-d'œuvre par suite de l'accroissement de population, résultat infaillible du bon marché de toutes les choses nécessaires à la vie; si on lui montre, en outre, ses vins exportés dans le monde entier par suite de relations commerciales plus étendues; ses soies, ses garances, ses huiles, ses amandes, ses chardons, ses graines fourragères doublant de valeur par suite d'exportations plus considérables; oh! alors, séduite et rassurée par de si préférables compensations, elle n'hésitera pas à répudier un système de protection qui, tout compte fait, n'est pour elle qu'un marché de dupe dans lequel ce qu'elle gagne est bien loin de ce qu'elle perd?

Il y a donc de la part de l'association pour la protection du travail national beaucoup d'habileté à chercher à isoler ainsi toutes les industries, toutes les productions.

Il y a de l'habileté, donc il y a de la faiblesse. Il y a chez elle de la ruse, donc c'est de sa part un aveu d'impuissance.

Ce n'est pas ainsi que procède l'association du libre-échange; c'est publiquement, au grand jour, sans habileté, sans détour, qu'il proclame ses principes; il marche dans sa force et dans la confiance de son avenir, comme certain qu'il ne peut lui échapper.

Maintenant, quelle est notre situation envers le gouvernement?

Quant au ministère, je ne connais pas sa pensée intime, je n'ai pas été appelé dans le conseil; voici ce que j'en pense.

Le ministère serait certainement disposé à adopter les principes du libre-échange; d'abord, parce que les ministres sont des hommes intelligents et éclairés; puis, parce qu'une haute considération, une véritable illustration est réservée au ministère qui sera appelé à réaliser en France la liberté commerciale, à prendre la haute position de Robert Peel en Angleterre; enfin, parce que l'adoption des principes de liberté commerciale fournirait au ministère l'occasion d'offrir au pays de larges réformes sans risquer aucune commotion politique : ce serait faire du progrès à bon marché et sans périls.

Mais, il faut le reconnaître, les grandes réformes économiques ne peuvent être tentées avec succès qu'autant que l'opinion publique les seconde et les soutient. Le bill de Robert Peel en Angleterre a été préparé par dix ans de prédications de Cobden; il a été soutenu par l'assentiment presque unanime de l'Angleterre. En France, nous n'en sommes pas encore là, et peut-être le ministère pense-t il qu'en l'état, l'opinion publique n'est pas encore mûre, qu'il y a lieu d'attendre un moment plus opportun. S'il en est ainsi, on ne saurait blâmer sa prudence et sa retenue.

Les chambres comptent, comme le pays, des apôtres zélés du libre-échange, des partisans ardents de la protection, puis entre ces deux partis extrêmes un groupe considérable d'hommes désintéressés, réfléchis, dont les convictions sont encore incertaines.

Le libre-échange n'est donc pas en majorité dans les chambres, mais son influence indirecte s'y fait déjà sentir d'une manière très-marquée. Cela s'est vu dans deux circonstances.

La rareté des subsistances a produit dans le pays une crise fâcheuse; quel est le seul remède qu'on pût y apporter? il n'y a eu dans les chambres qu'une seule voix à cet égard. Le seul remède propre à atténuer la crise, a-t-on dit, c'est la liberté du commerce des grains. Ainsi, quand les circonstances sont difficiles, il faut, bon gré, mal gré, invoquer cette liberté que l'on repousse et que l'on calomnie dans les temps prospères.

Un projet de loi de douane a été proposé; ce n'est certes pas encore là du libre-échange, mais ce n'est déjà plus de la

---

que l'ouverture du commerce libre a produit quant à la baisse du prix, ensuite l'influence que cette baisse a exercée sur la consommation, l'économie qu'elle a produite pour les consommateurs, et son résultat final en ce qui concerne le revenu public.

ANNÉES.	PRIX moyen du thé.	MISE en consommation.	PRIX TOTAL des quantités mises en consommation.			MONTANT des droits perçus.		
	la livre. sh. d.	livres.	liv.	sh.	d	liv.	sh.	d.
1814-45	3 8 1/4	19,224,154	3,570,892	11	11	3,428,236	8	4
1831-32	2 2 1/4	31,548,409	3,509,834	13	7	3,509,834	13	7
1846...	1 4	46,728,208	3,115,213	17	4	5,110,897	15	9

protection; loin de là, c'est une épuration de notre tarif, c'est un adoucissement à certaines taxes, c'est un commencement de justice rendu à notre marine. — A quoi sommes-nous redevables de tout cela? évidemment à l'influence des principes du libre-échange.

La commission qui a été nommée pour examiner ce projet est composée de protectionistes déclarés; vous croyez peut-être qu'elle va combattre ces velléités de liberté qui percent dans le projet de loi, qu'elle va y rétablir le principe de la protection? Nullement. Les principes de liberté exercent sur ses délibérations une influence à laquelle elle ne peut se soustraire; loin de restreindre le projet, elle songe à l'étendre, et il ne serait pas impossible que les chambres, sur la demande de la commission, proposassent une large réduction sur la taxe du sucre et du café, réduction vainement sollicitée depuis longues années.

Ainsi, messieurs, voilà où nous en sommes; nous n'avons pas encore pour nous le nombre, nous avons déjà pour nous l'influence morale et le courant de l'opinion.

Il y a donc lieu de persévérer dans la voie où vous vous êtes engagés; et comment pouviez-vous hésiter? tout l'avenir commercial de Marseille en dépend.

On bâtit sur nos rivages un vaste et nouveau port; mais de quoi vous servirait d'agrandir votre port, si une douane inflexible siégeant à l'entrée défend à tout produit étranger d'y pénétrer?

Votre canal s'achève; il mettra à vos portes une force de quatre ou cinq mille chevaux; mais de quoi vous servira ce moteur immense, ce géant aux cent bras, si notre tarif nous défend de recevoir la matière première de l'étranger, et si de justes représailles repoussent au dehors tous vos produits fabriqués?

Vous avez plus qu'un beau port et un grand canal, vous possédez un instinct commercial incomparable. Il y a un an, quand tout le monde dormait sur la foi d'une récolte dont l'insuffisance était ignorée, vous seul aviez les yeux ouverts, vous seul prévoyiez l'avenir, et votre prévoyance a sauvé la France.

Mais de quoi vous servirait cette intelligence, si les entraves de tout genre dont l'environne le système protecteur, l'empêchent de se développer?

Ainsi, tous les dons que vous a prodigués la nature et la bienveillance gouvernementale, le système protecteur les annule et les paralyse.

Vous devez donc combattre sans relâche cet éternel, cet irréconciliable ennemi.

Et ne me demandez pas si le combat sera long, si la victoire se fera longtemps attendre, je n'en sais rien; quand on lutte contre des intérêts acharnés, il ne faut pas compter avec le temps, il ne faut compter qu'avec son courage et sa persévérance.

Aussi bien, il est dans les decrets de la Providence que le triomphe de la vérité sur la place ne puisse s'obtenir que lentement, laborieusement, avec peine, à la sueur du front. Ces obstacles qu'elle rencontre sont la pierre de touche qui la distingue des illusions passagères et des fantaisies d'un moment; les illusions se dissipent au premier obstacle, la vérité leur résiste et les surmonte.

La liberté commerciale en est à ce moment d'épreuve; notre énergie, notre persévérance, notre conviction la lui feront traverser sans faiblir.

Vous obtiendrez pour prix de vos efforts, d'abord, un large accroissement de prospérité, puis l'honneur d'avoir, des premiers, concouru au triomphe de la dernière, mais aussi de la plus utile, la plus pratique, la plus féconde liberté qu'il nous reste à conquérir!

Discours de M. Louis Reybaud.

Messieurs,

Avant que d'entrer dans mon sujet, permettez-moi de vous dire à quel scrupule j'ai cédé en arrêtant l'expression de ma pensée d'une manière précise et en ne rien livrant aux hasards de l'improvisation.

Vous ne l'ignorez pas, aucune réforme n'est plus contestée que celle dont les circonstances nous ont rendus les organes. Elle alarme tant d'intérêts, elle blesse tant de préjugés qu'elle a dû rencontrer dans les chambres et dans le pays une opposition très-vive, qu'enveniment les injures et qu'alimentent les malentendus. De là bien des accusations où la légèreté le dispute à l'injustice. Les uns voient en nous des niveleurs, les autres des cosmopolites insensés. Tous cherchent dans nos écrits ou dans nos discours un sens que nous n'y avons pas mis, des tendances qui ne sont pas les nôtres. Même à ceux d'entre nous, et je m'honore d'être du nombre, dont les convictions reposent sur des études anciennes, inspirées par l'amour du vrai et fortifiées par le temps, on adresse ce reproche d'avoir obéi à un entraînement d'une origine récente et formé en secret le vœu impie d'immoler la richesse de la France à celle de ses éternels rivaux.

Une situation pareille nous impose, Messieurs, beaucoup de circonspection, une grande réserve. Pour que nos intentions ne soient point calomniées, pour que nos paroles ne soient point dénaturées, il faut que nos intentions soient évidentes et nos paroles précises. Il faut renfermer la malveillance dans un cercle si resserré qu'elle n'ait plus d'issue que vers la mauvaise foi. Sans doute, en hommes sincères et convaincus, nous devons au public notre pensée entière, mais en la contenant dans sa limite exacte, en ne la laissant pas dévier de son véritable terrain, en la dégageant des équivoques et de tout ce qui pourrait donner prise à l'abus de l'interprétation. Rien en deçà, Messieurs, mais aussi rien audelà. Tel est le but que je me suis proposé, tel est le scrupule que j'apporte dans ce débat, et j'espère que vous me pardonnerez cet excès de prudence. A cette explication je joindrai une prière, c'est de m'excuser si mes forces ne répondent pas entièrement à mon désir et si je n'abuse pas longtemps de l'attention que vous voulez bien me prêter. C'est un convalescent qui vous parle, Messieurs, et à ce titre, il ose réclamer de vous, une fois encore, cette bienveillance dont vous lui avez donné tant de témoignages.

Maintenant j'aborde mon sujet.

Messieurs, ce qui m'a toujours tenu en défiance contre le régime qui gouverne actuellement nos intérêts, c'est qu'il blesse dans les cœurs le plus vif, le plus impérieux des instincts, celui de la justice. Étudiez-le avec attention et vous reconnaîtrez qu'il a pour base l'arbitraire, c'est-à-dire la faculté de distribuer au hasard, suivant les passions du temps et l'empire des circonstances, ici la misère, là le bien-être; d'enrichir ceux-ci de la dépouille de ceux-là, de répandre sur un point donné des faveurs exorbitantes, ou d'accomplir sur d'autres points d'odieuses exactions. Avec ce régime, point de fixité, point de sécurité pour les intérêts; aucune garantie ne les couvre, aucun principe ne les défend. C'est un état de guerre, et la force seule y prévaut. Point de trêve, d'ailleurs, ni de repos: les vainqueurs d'aujourd'hui seront les vaincus demain, si la loi du nombre, aveugle comme le destin, cesse de les protéger. Ce régime s'inquiètera peu d'être conséquent avec lui-même; il détruira dans une heure de caprice ce qu'un autre caprice aura créé. Sous le prétexte d'établir un équilibre imaginaire, on le verra bouleverser à tout propos les exigences, prendre le bruit pour la raison, les clameurs pour le droit, les menaces pour l'équité. En butte à des obsessions sans fin, il manquera de force pour les prévenir ou les combattre, et donnera, en mainte occasion, le triste spectacle d'une initiative qui s'abdique et d'une conviction qui se dément.

Voilà, Messieurs, sous quel régime nos intérêts nationaux sont appelés à se mouvoir: le tableau en est triste et pourtant l'œil le plus prévenu serait forcé de le reconnaître comme fidèle. Veut-on s'en convaincre par l'étude des faits? Il suffit pour cela de jeter un regard sur nos tarifs, sur cette législation incohérente où le génie de la protection et le génie de la fiscalité se sont confondus dans une mutuelle étreinte. Dans ce pacte où l'imprévu joua un si grand rôle et que le cours du temps soumit à tant de fluctuations, ce qui me frappe et m'afflige le plus, ce n'est pas que la fiscalité ait peu à peu reculé devant la protection au point d'amoindrir les sources du revenu public et déserté ainsi la cause qu'il était de son devoir de défendre, ce n'est pas que la protection ait demandé à la fiscalité d'éteindre dans le pays toute activité qui n'émanait pas d'elle et pesé ainsi d'une manière ruineuse sur nos besoins, sur nos relations, sur notre richesse; ce n'est pas que l'une et l'autre en se combinant aient enfanté une œuvre informe toujours reprise et toujours inachevée, un de ces édifices, produits de l'erreur, où l'on ne peut adorer que de faux dieux et où il faut en leur honneur joncher le sol de victimes. Tous ces griefs sont réels, profonds, évidents, et ce n'est pas néanmoins sur eux que je m'arrête.

Ce que je reproche surtout à ce régime erroné, ce qui forme à mes yeux le grief le plus accablant que l'on puisse invoquer contre lui, c'est qu'il divise le pays en deux camps, celui des intérêts favorisés, celui des intérêts sacrifiés. Ce que je lui reproche, c'est de séparer ce que la liberté et la gloire avaient joints, d'entamer cette unité conquise par la révolution et raffermie par l'empire. Ce que je lui reproche, c'est de susciter dans l'activité matérielle du pays des dissentiments qui troublent son activité morale et vont jusqu'à ébranler au sein de quelques esprits la foi dans la vertu et la justice dans nos institutions. Je lui reproche encore de désunir les enfants de la même mère, de les armer les uns contre les autres, d'opposer produit à produit, culture à culture, d'engendrer des jalousies entre celles que la pluie féconde et celles que réchauffe le soleil; enfin d'accréditer la pensée qu'une partie de notre territoire soumet l'autre à une exploitation régulière, et cela au point de justifier cette expression d'un homme éminent, d'un ancien ministre (1): « Malheur aux industries et aux cultures qui tiennent peu de place sur le sol! »

Cette accusation est grave, Messieurs, si grave, qu'elle a besoin d'être appuyée de preuves sans réplique. Le régime de la protection a-t-il eu, oui ou non, cet effet d'éveiller et d'entretenir des animosités locales? a-t-il écrasé les faibles sans pitié, poussé l'abus de la puissance du nombre jusqu'à l'oppression? A-t-il réussi à introduire dans nos lois, pour les citoyens du même pays, des traitements divers, des conditions différentes? Est-il parvenu à créer dans la sphère des intérêts, une population d'ilotes pour qui sont les charges, tandis que les avantages sont ailleurs? Se peut-il que dans un siècle qui a aimé l'égalité jusqu'au délire, un abus pareil, une violence aussi inouïe, n'aient pas fait naître un soulèvement universel et ne soit pas tombé devant la puissance de l'opinion?

A ces questions, Messieurs, il n'est qu'une réponse; vous la trouverez écrite dans nos tarifs. C'est à eux qu'il faut avoir recours quand on veut s'assurer du degré d'habileté avec lequel certaines parties du royaume sont parvenues à s'attribuer la part du lion. Jamais l'esprit de catégories ne s'est montré plus ingénieux; jamais art plus profond n'a été déployé dans la poursuite d'un but moins légitime. Voici, par exemple, deux régions bien distinctes: le nord et le midi de la France; elles ont dans l'ensemble de notre production rurale, chacune leur rôle, chacune leur fonction. Les climats ont créé entre elles des différences qui ne devraient être, d'aucun côté, ni une occasion de dommages ni une source de profits. Voyons si la loi a compris ainsi son devoir et si elle a maintenu, entre les deux régions, la balance égale.

Le nord de la France produit des céréales; les céréales sont couvertes par un droit protecteur qui s'abaisse à peine devant la disette.

Le nord de la France produit du bétail; le bétail étranger est frappé d'un droit qui équivaut à une prohibition et il n'est pas certain que ce régime capitulât même en présence de la famine.

Le nord de la France produit la betterave, et pour la betterave nous avons enlevé à notre marine un aliment essentiel et à nos colonies un approvisionnement dont elles se croyaient fondées à conserver le privilége.

Le nord de la France produit des graines oléagineuses, et dans l'intérêt de ces cultures on a sacrifié une industrie florissante et quarante mille tonneaux de fret acquis à notre navigation.

Voilà quelle est la part des cultures du nord; la loi ne s'est pas montrée seulement libérale à leur égard, elle a été en outre vengeresse et a semé d'holocaustes la voie dans laquelle elles ont marché vers le succès. Il ne reste plus qu'à vérifier maintenant si elle a réservé aux cultures du midi des faveurs analogues. C'est un compte aisé à faire, essayons-le:

Le midi de la France produit la garance, le nord la consomme: nos tarifs n'accordent à la garance qu'une protection, d'ailleurs inutile, de 7 à 8 %.

Le midi de la France produit des soies; le nord et le centre les consomment; les soies ne sont pas protégées et supportent la concurrence étrangère; des vœux ont été même exprimés pour les prohiber à la sortie et en réserver l'emploi exclusif au tissage français.

Le midi de la France produit des eaux-de-vie et des vins; c'est principalement sur cet article que porte le dommage occasionné par notre guerre de tarifs et le fardeau des représailles qui en découlent. A l'intérieur on pèse sur eux par des taxes, au dehors on leur ferme un à un tous leurs débouchés.

Maintenant, Messieurs, récapitulons. Le Nord a les céréales, le bétail, la betterave, les graines oléifères, tous produits protégés; le Midi a ses garances, les soies, les eaux-de-vie et les vins, tous produits que la protection laisse à découvert et qu'elle n'entoure pas de la même tutelle. Et cependant, tel est le ressort que donne la liberté, tel est l'état de langueur attaché au monopole, que nous n'avons point d'égaux dans le monde pour les produits que nos lois fiscales négligent ou atteignent, pour les soies, pour les garances et pour les vins; tandis que ceux que la législation favorise, les blés, les graines, le bétail, pourvoient à peine et pourvoient mal aux besoins de notre marché, reconnaissent des maîtres en tous lieux et semblent condamnés à une infériorité irrémédiable. Tant il est vrai que la protection ressemble à cet arbre mortel à l'ombre duquel s'engourdissent et s'éteignent les facultés vitales.

Ce n'est pas tout; le génie du privilége a imaginé, pour l'usage de ses favoris, d'incroyables raffinements et des exceptions dans l'exception même. Ainsi, pour la mercuriale des blés, il a eu le soin d'associer Marseille à Gray et à Toulouse, afin que le prix habituellement très-discret de ces marchés, pesât sur le calcul des moyennes et tînt les céréales exotiques plus longtemps écartées de notre consommation. Ainsi, dans le département du Nord, un double intérêt existait à propos des graines oléifères, celui de la culture, celui de la trituration. Il a satisfait l'un en grevant les oléagineux étrangers d'un droit prohibitif; il a apaisé l'autre en lui accordant, par un traité conclu avec la Russie, des franchises d'importation dont le Midi est exclu et une faculté de travail en entrepôt que nous attendons encore.

Près de ces futilités de détail, est-il nécessaire, Messieurs, de rappeler les grands intérêts que le régime de la protection met en présence pour les diviser? Ecoutez-les: Suivant la position, le langage, les villes manufacturières disent que le marché français leur appartient et qu'on n'y saurait toucher sans leur porter un préjudice; les ports de mer répondent humblement que leur situation les condamne à s'appuyer sur l'activité extérieure et qu'on ne peut pas frapper l'échange sans les frapper, en arrêter l'essor sans porter une main injuste sur leurs destinées. L'industrie tient donc un langage, le commerce un autre, et ces contrastes de position amènent à leur suite des rancunes envenimées, des incompatibilités profondes. Puis, entre ces deux intérêts, se placera un intérêt d'un ordre plus élevé encore, celui de la marine, auquel le régime de la protection n'offre que des encouragements stériles et des indemnités illusoires, grave et douloureux problème dans lequel se trouve engagé, en même temps que la richesse du pays, ce qu'il a de plus cher au monde, ses plus beaux titres et ses biens les plus précieux, son honneur et sa grandeur.

Je m'arrête, Messieurs, dans ce triste inventaire de nos dissentiments; la force me manque pour le continuer. A vous parler avec sincérité, je n'aime pas de pareilles thèses; elles me remplissent d'amertume, elles m'alarment comme citoyen. Je voudrais pouvoir en étouffer le bruit, en voiler la vérité, en affaiblir l'importance. Il me semble qu'à leur suite doivent reparaître au milieu de nous des misères dont le souffle du temps nous a affranchis, les haines entre corps de métiers, les rivalités de province à province. Sous une autre forme, nous retournerions ainsi vers les luttes du passé. Ecartons, Messieurs, cette perspective; n'aggravons pas le mal par la plainte. Cependant il est une limite à toute chose, même à la résignation. Quelque habitué que l'on soit à des procédés rigoureux ou à d'injustes oublis, il arrive un moment où la mesure est comblée; les populations, pas plus que les individus, ne désertent longtemps leur propre cause et ne poussent la patience jusqu'à l'oubli éternel de leur intérêt. D'empiètements en empiètements, de sévices en sévices, je crains, Messieurs, que nous ne soyons arrivés à cette dernière limite de l'abnégation.

Mais, nous dit-on, la loi du pays est le gouvernement des majorités, et cette loi, il faut la respecter et s'y soumettre. Quand deux intérêts sont en présence, la loi les écoute, les juge et vide le différend. Après l'arrêt, il n'y a plus d'abri que dans l'obéissance. Rien de plus vrai: aussi les faits sont-ils en harmonie avec ce conseil; mais, de ce qu'il n'existe pas, Dieu merci, de révolte dans les actes, cela veut-il dire qu'il n'en reste pas dans les idées? Pouvez-vous empêcher les populations de réfléchir à ce résultat étrange, que dans les procès où on les engage, elles ont toujours et infailliblement le dessous? pouvez-vous empêcher qu'elles ne suspectent la loyauté de tels arrêts, et ne voient dans leurs juges des associés et des complices de leurs adversaires? Quoi! on s'ap-

(1) M. H. Passy.

pliquera à tenir, au sein d'une région donnée, l'activité commerciale et industrielle dans une sorte de servage; on la contiendra, on la supprimera au besoin quand elle voudra prendre plus d'espace, et vous ne voulez pas que l'injustice d'un traitement pareil survive dans la conscience des victimes, et vous ne voulez pas qu'il s'y forme de ces sourds orages dont s'alimente la colère des vaincus?

Mais, nous dit-on encore, notre constitution vous met des armes à la main; c'est à vous d'en user. Ne vous laissez ni énerver, ni abattre; à une attaque vigoureuse opposez une défense énergique. La fortune se déclare pour ceux qui lui en imposent par l'audace et l'activité. Messieurs, à ce point de vue encore, l'essai a été fait et les chances n'ont pas été meilleures. Dans aucune des questions qui ont été résolues contre nous, notre commerce ne s'est abandonné. Il a lutté avec persévérance, avec courage, avec talent; il a disputé le terrain pied à pied. Il avait pour porter sa défense dans les plus hautes sphères, des mandataires vigilants, des gardiens soigneux de ses intérêts et l'un des organes les plus éloquents qui se soient jamais fait entendre dans l'enceinte de nos assemblées délibérantes. Rien du tout cela n'a prévalu; il y a dans les intérêts quelque chose d'intraitable et d'inerte qui résiste à la vigueur de raisonnement et aux magnificences du langage. Les intérêts sont comme cet athlète dont parle le poète: toute leur force est dans leur poids.

Que faire alors? A quel expédient recourir? A quelle influence s'adresser quand toutes sont impuissantes ou rebelles? Messieurs, l'historien éminent qui remplit cette assemblée de sa présence, nous a peint, dans un style dont seul il a le secret, les derniers efforts d'un parti vaincu contre le despotisme d'un parti triomphant. Nous avons pu voir revivre, dans son récit animé, cette croisade aventureuse où les Girondins cherchèrent à ressaisir les débris de leur puissance dans la création d'un fédéralisme provincial. Vaine et fatale tentative! Déplorable démembrement où se fût abimée, sans profit pour personne, la force de la nation! Invoquerons-nous ce triste exemple, et poursuivrons-nous, dans la région des intérêts, un fédéralisme nouveau, aux dépens de cette unité qui est le titre et la parure de la civilisation française?

Non, Messieurs, de tels moyens sont indignes de nous; comme l'arme à deux tranchants, ils blesseraient ceux qui seraient tentés de s'en servir. A la situation dont souffrent nos intérêts, à l'état de servitude dans lequel ils se meuvent, il n'est qu'une seule issue, c'est de proclamer un principe supérieur de justice qui soit à l'abri des caprices de l'opinion et des passions de l'homme. Ce principe, vous l'avez nommé, c'est la liberté de l'échange. Voilà votre meilleure arme, croyez-moi, la mieux éprouvée et la plus loyale. En vous appuyant sur ce principe vous quittez la sphère orageuse de l'égoïsme pour entrer dans une région plus pure et plus sereine; vous arrivez au seul régime qui puisse rétablir, entre des intérêts opposés, une concorde nécessaire, une paix durable. En rendant toutes les parties du sol à leur destination légitime, tous les bras, toutes les intelligences à leurs fonctions naturelles, ce principe éloignera, par sa seule vertu, les ferments de rivalité qu'engendre une organisation artificielle. Il n'y aura dans le monde des affaires, ni vainqueurs ni vaincus; l'industrie ne sera plus un champ de bataille. Messieurs, c'est là votre voie, n'en déviez pas, vous y trouverez la seule lumière qui ne vous trompera point. Croyez à un équilibre spontané, fruit d'un régime impartial; croyez au bien-être qui nait de lui-même, comme une plante qui a trouvé son vrai terrain; croyez surtout et en toutes choses aux bienfaits de la liberté, de ce mot qui résonne si bien à l'oreille et qu'il m'est toujours doux de prononcer.

Discours de M. Frédéric Bastiat.

Messieurs,

Se faire valoir en commençant un discours, c'est certainement violer la première règle de la rhétorique. Je crois néanmoins pouvoir dire, sans trop d'inconvenance, que c'est faire preuve de quelque abnégation que de paraître, dans les circonstances où je me trouve, devant une assemblée aussi imposante. Je parle après deux orateurs, l'un aussi familier aux pratiques commerciales qu'aux profondeurs de la science économique, l'autre célèbre dans le monde littéraire où il a cueilli une palme si glorieuse et si méritée, tous deux jugés dignes de représenter dans les conseils de la nation la reine de la Méditerranée. Je parle devant le plus grand orateur du siècle, c'est-à-dire devant le meilleur et le plus redoutable des juges, s'il n'en était, je l'espère, le plus indulgent. Je vois dans l'auditoire cette phalange de publicistes distingués qui, dans ces derniers temps, et précisément sur la question qui nous occupe, ont élevé la presse marseillaise à une hauteur qui n'a été nulle part dépassée. Enfin, l'auditoire tout entier est bien propre à effrayer ma faiblesse, car l'éclat que jette la presse marseillaise ne peut guère être que l'indice et le reflet des lumières abondamment répandues dans cette grande et belle cité.

Il ne faut pas croire que toutes les objections qu'on a soulevées contre le libre-échange soient prises dans l'économie politique Il est même probable que si nous n'avions à combattre que des arguments protectionistes, la victoire ne se ferait pas longtemps attendre. J'ai assisté à beaucoup de conférences composées d'hommes de lettres ou de jeunes gens parfaitement désintéressés dans la question, et je me suis convaincu qu'un patriotisme et une philantropie, fort respectables, mais peu éclairés, avaient ouvert contre le libre-échange une source d'objections aussi abondante au moins que l'économie politique du *Moniteur Industriel*.

Les rêveries sociales, qui, de nos jours, ont une circulation très-active, ne sont pas dangereuses, en ce sens qu'il n'y a pas à craindre qu'elles s'emparent jamais de la pratique des affaires; mais elles ont l'inconvénient de dévoyer une masse énorme d'intelligence, surtout parmi les jeunes gens, et de la détourner d'études sérieuses. Par là elles retardent certainement le progrès de notre cause. Ne nous en plaignons pas trop cependant. Elles prouvent que la France est calomniée, et que souvent elle se calomnie elle-même. Non, l'égoïsme n'a pas tout envahi. Quoi que nous voyions à la surface, il existe au fond de la société un sentiment de justice et de bienveillance universelle, une aspiration vers un ordre social qui satisfont d'une manière plus complète et surtout plus égale les besoins physiques, intellectuels et moraux de tous les hommes. Les utopies même que ce sentiment fait éclore en constatent l'existence, et si elles sont bien souvent frivoles comme doctrine, elles sont précieuses comme symptôme. De tout temps on a fait des utopies; elles n'étaient guère que la manifestation de quelques bonnes volontés individuelles. Mais remarquez que de nos jours il n'est pas un écrivain, un orateur qui ne se croie tenu de mettre en tête de ses écrits et de ses discours, ne fût-ce que comme étiquette, ne fût-ce, passez-moi l'expression, que comme réclame, les mots: égalité, fraternité, émancipation du travailleur. Donc ce n'est pas dans celui qui s'adresse au public, mais dans le public lui-même que ce sentiment existe, puisqu'il signale à ceux qui lui parlent la voie qu'il faut qu'ils prennent pour en être écoutés.

Sans doute, Messieurs, guidés par cette indication, par cette exigence des lecteurs, les faiseurs de projets, les inventeurs de sociétés, tourmenteront souvent cette corde de la philantropie jusqu'à la faire grincer; mais, comme on a dit que l'hypocrisie était un hommage rendu à la vertu, de même on peut dire que l'affectation philantropique est un hommage à ce sentiment de justice et de bienveillance universelle qui prend de plus en plus possession de notre siècle et de notre pays, et félicitons-nous que ce sentiment existe, car, dès qu'il sera éclairé, il fera notre force.

C'est pourquoi, Messieurs, je voudrais soumettre à votre examen une vue du libre-échange qui réponde tout à la fois aux arguments des protectionistes et aux scrupules du patriotisme et de la philantropie. Je le ferai avec d'autant plus de confiance, que la question a été parfaitement traitée sous d'autres aspects par les honorables orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, et dès lors il me sera permis, devant une assemble aussi éclairée, et malgré la défaveur qui s'attache au mot, de me lancer un peu dans le domaine de l'*abstraction*.

Et puisque ce mot se présente à mes lèvres, permettez-moi une remarque.

J'ai bien souvent maudit la scolastique pour avoir inventé le mot *abstraction*, qui exige tant de commentaires, quand elle avait à sa disposition le mot si simple et si juste: *vérité universelle*. Car, regardez-y de près, qu'est-ce qu'une abstraction, si ce n'est une *vérité universelle*, un de ces faits qui est vrai partout et toujours?

Un homme tient deux boules à sa main droite et deux à sa main gauche. Il les réunit et constate que cela fait quatre boules. S'il fait l'expérience pour la première fois, tout ce qu'il peut énoncer, c'est ce fait particulier: « Aujourd'hui, à quatre heures, à Marseille, deux boules et deux boules font quatre boules. » Mais s'il a renouvelé l'expérience de jour et de nuit, sur plusieurs points du globe, avec des objets divers, il peut, à chaque fois, éliminer les circonstances de temps, de lieux, de sujets, et proclamer que: « deux et deux font quatre. » C'est une abstraction de l'école, soit; mais c'est surtout une *vérité universelle*, une de ces formules qu'on ne peut interdire à l'arithmétique sans en arrêter immédiatement les progrès.

Et voyez, Messieurs, l'influence des mots. Vous savez combien nos adversaires nous dépopularisent et nous ridiculisent en nous jetant à la face le mot *abstraction*. Vous êtes dans l'erreur, s'écrient-ils, car ce que vous dites est une *abstraction!* et ils ont les rieurs pour eux. Mais voyez quelle figure ils feraient, si l'école n'eût pas inventé ce mot et qu'ils fussent réduits à nous dire: « Vous êtes dans l'erreur, car ce que vous dites est une vérité universelle. » (Rires.) Vous riez, Messieurs, et cela prouve que les rieurs passeraient de notre côté. (Nouveaux rires.)

La science économique a aussi une formule, promulguée par J.-B. Say, formule qui ruine de fond en comble le régime restrictif. C'est celle-ci: *les produits s'échangent contre des produits*. On peut contester la vérité de cette formule, mais une fois reconnue vraie, on ne peut nier qu'elle ne renverse tous les arguments protectionistes, particulièrement celui du *travail national;* car si chaque importation implique et provoque une exportation correspondante, il est clair que les importations peuvent aller jusqu'à l'infini sans que le *travail national* en reçoive aucune atteinte.

Qu'est-ce donc que le commerce? Je dis que le commerce est un troc, un ensemble, une série, une multitude de trocs.

Un homme se promène sur le port de Marseille. A chaque étranger qui débarque, il fait des propositions de ce genre: « Voulez-vous me donner ces bottes, je vous donnerai ce chapeau. » Ou: « Voulez-vous me donner ces dattes, je vous donnerai ces olives. » Est-il possible de voir là une atteinte à l'intérêt des tiers, au travail national? Quoi! alors que chacun reconnaît à chacun la propriété de ces olives, alors qu'on lui reconnaît le droit de les détruire par l'usage, alors que chacun sait qu'elles n'ont pas même d'autre destination au monde que d'être détruites par l'usage, comment pourrait-on dire que cet homme nuit aux intérêts du tiers si, au lieu de les consommer, il les échange? Et si le troc, qui est l'élément du commerce, est avantageux, alors qu'il est déterminé par l'influence si clairvoyante de l'intérêt personnel, comment le commerce, qui n'est qu'un vaste appareil au moyen duquel les négociants, le numéraire, les lettres de change, les routes, les voiles et la vapeur facilitent les trocs et les multiplient; comment le commerce, dis-je, pourrait-il être nuisible?

Pour vous assurer que *les produits s'échangent contre les produits*, suivez, par la pensée, une cargaison de sucre, par exemple. Assurément tous ceux qui ont concouru à la former ont reçu quelque chose en compensation, et d'un autre côté, lorsque, divisée en fractions infinies, elle est arrivée aux derniers acheteurs, aux destinataires, aux consommateurs, ceux-ci ont donné quelque chose en retour. Donc, quoique l'opération ait pu être fort compliquée, il y a eu de part et d'autre produits donnés et produits reçus, ou *échanges*.

J'avoue cependant qu'il est une autre formule qui me semble plus complète, plus féconde, qui ouvre à la science de grands et admirables horizons, qui donne une solution plus exacte de la question du libre-échange, et qui, lavant l'économie politique du reproche de sécheresse, est destinée, je l'espère, à rallier les écoles dissidentes. Cette formule est celle-ci: *les services s'échangent contre les services*.

D'abord, Messieurs, vous remarquerez que cette seconde formule fait rentrer dans le domaine de la science une foule de professions que la première semble en exclure; car on ne saurait, sans forcer le sens des termes, donner le nom de *produit* à l'œuvre qu'accomplissent dans la société les magistrats, les militaires, les écrivains, les professeurs, les prêtres et même les négociants; ils ne créent pas des produits, ils rendent des services.

Ensuite, cette formule efface la fausse distinction qu'on a faite entre les classes dites productives et improductives; car, si on y regarde de près, on reste convaincu que ce qui s'échange entre les hommes, ce n'est précisément pas les produits, mais les services; et ceci devant nous conduire à de vastes aperçus, je vous demande, Messieurs, un instant d'attention.

Si vous décomposez un produit quel qu'il soit, vous vous apercevrez qu'il est le résultat de la coopération de deux forces: une *force naturelle* et une *force humaine*. Prenez-les tous, l'un après l'autre, depuis le premier jusqu'au dernier, et vous reconnaîtrez que pour amener une chose à cette condition d'utilité qui la rend propre à notre usage, il faut *toujours* le concours de la nature et *souvent* le concours du travail.

Or, il est démontré, pour moi, que ce concours de la nature est toujours gratuit. Ce qui fait l'objet de la rémunération, c'est le service rendu à l'occasion d'un produit. On nous livre un produit; on nous fait payer la peine, l'effort, la fatigue dont il a été l'occasion, en un mot, le *service rendu*, mais jamais la coopération des agents naturels.

Messieurs, je n'ai certes pas la prétention de faire ici un cours d'économie politique; mais la distinction que je soumets à votre examen est si importante en elle-même et par ses conséquences, que vous me permettrez de m'y arrêter un moment.

Je dis que la nature et le travail concourent à la création des produits. Or, la coopération de la nature étant nécessairement *gratuite,* nous payons les produits d'autant moins cher que cette coopération est plus grande. Voilà pourquoi tout progrès industriel consiste à faire concourir la nature dans une proportion toujours plus forte.

Le produit n'a aucune valeur, quelle que soit son utilité, quand la nature ayant tout fait, ne laisse rien à faire au travail. La lumière du soleil, l'air, l'eau des torrents sont dans ce cas.

Cependant, si vous voulez de la lumière pendant la nuit, vous ne pouvez vous la procurer sans peine, et là apparaît le principe de la rémunération.

Quoique cette combinaison de gaz qu'on appelle l'air respirable, soit dans le domaine de la communauté, si vous désirez un des gaz particuliers qui le composent, il faut le séparer; c'est une peine à prendre, ou à rémunérer si un autre la prend pour vous.

Quand l'eau est à vos pieds et dans un état de pureté qui la rend potable, elle est *gratuite;* mais s'il faut l'aller chercher à cent pas, elle *coûte*. Elle coûte davantage s'il faut l'aller chercher à mille pas, et davantage encore si de plus il faut la clarifier. C'est une peine à votre charge, puisque vous devez en profiter, et si un autre la prend pour vous, c'est un *service* qu'il vous rend et que vous payez par un autre *service*.

La houille est à cent pieds sous terre; c'est certainement la nature qui l'a faite et placée là à une époque anté-diluvienne. Ce travail de la nature n'a ni valeur, ni prix; il ne peut être le principe d'aucune rémunération; mais pour avoir la houille, ce que vous avez à rémunérer, c'est la peine que prennent ceux qui l'extraient et la transportent, et ceux qui ont fait les instruments d'extraction ou de transport.

Tenons-nous donc pour assurés que ce ne sont pas les produits qui se payent, mais les services rendus à l'occasion des produits.

Vous me demanderez où je veux en venir et quel rapport il y a entre cette théorie et le libre-échange; le voici:

S'il est vrai que nous ne payions que le *service,* cette part d'utilité que le travail a ajoutée au produit, et si nous recevons *gratuitement, par-dessus le marché*, toute l'utilité qu'a mise dans ce produit la coopération de la nature, il s'ensuit que les marchés les plus avantageux que nous puissions faire sont ceux où, pour un très-léger service humain, on nous donne, par-dessus le marché, une très-grande proportion de services naturels.

Si une marchandise m'est portée dans un bateau à voiles, elle me coûtera moins cher que si elle m'est portée dans un bateau à rames. Pourquoi? parce que dans le premier cas il y a eu travail de la nature qui est *gratuit*.

Afin de me faire comprendre complètement, il me faudrait exposer ici les lois de la concurrence. Cela n'est pas possible; mais j'en ai dit assez pour vous montrer quelques conséquences de cette théorie.

Enfin, cette théorie tue jusque dans leur germe les jalousies internationales. Remarquez ceci: la nature n'a pas distribué ses bienfaits sur le globe d'une manière uniforme: un pays a la fertilité, un autre l'humidité, un troisième la chaleur, un quatrième des mines abondantes, etc.

Puisque ces avantages sont gratuits, on ne peut nous les faire payer. Par exemple, les Anglais, pour nous livrer une quantité donnée de houille, exigent de nous un service d'autant moindre, que la nature a été pour eux plus libérale relativement à la houille, et que, par conséquent, ils prennent à cette occasion une moindre peine. Quant à nous, Provençaux, qui n'avons pas de houille, que devons-nous désirer? Que la houille anglaise soit enfouie dans les entrailles de la terre à des profondeurs inaccessibles? Qu'elle soit éloignée des routes, des canaux, des ports de mer? Ce ne serait pas

seulement un vœu immoral, ce serait un vœu absurde; car ce serait désirer d'avoir plus de peine à renumérer, c'est-à-dire plus de peine à prendre nous-mêmes. Dans notre propre intérêt, nous devons donc désirer que tous les pays du monde soient le plus favorisés possible par la nature; que partout la chaleur, l'humidité, la gravitation, l'électricité entrent dans une si grande proportion dans la création des produits, qu'il reste de moins en moins à faire au travail; car cette peine humaine qui reste à faire, est seule la mesure de celle qu'on nous demande pour nous livrer le produit; que la houille anglaise soit à la surface du sol, que la mine touche le rivage de la mer, qu'un vent toujours propice la pousse vers nos rivages; que les capitaux en Angleterre soient si abondants que la rémunération en soit de plus en plus réduite: que des inventions merveilleuses viennent diminuer le concours onéreux du travail, ce n'est pas les Anglais qui profiteront de ces avantages, mais nous; car ils se traduisent tous en ces mots: *Bon marché*, et le bon marché ne profite pas au vendeur, mais à l'acheteur. Ainsi ce bienfait que la nature semblait avoir accordé à l'Angleterre, c'est à nous qu'elle l'a accordé, ou du moins nous entrons en participation de ce bienfait par l'échange.

D'un autre côté, si les Anglais veulent avoir de l'huile ou de la soie, la nature ne leur ayant accordé qu'une intensité de chaleur qui laisserait beaucoup à faire au travail, quels vœux doivent-ils faire conformément à leur vrai intérêt? Que les choses se passent en Provence le plus possible par l'intervention de la nature; que la nature ne laisse au travail qu'une coopération supplémentaire très-restreinte, puisque c'est cette coopération seule qui se paye.

Ainsi, vous le voyez, Messieurs, l'économie politique bien comprise démontre, par le motif que je viens de dire et par bien d'autres, que chaque peuple, loin d'envier les avantages des autres peuples, doit s'en féliciter, et il s'en félicitera certainement dès qu'il comprendra que ces avantages ont beau nous paraître localisés; par l'échange, ils sont le domaine commun et gratuit de tous les hommes.

La claire perception de cette vérité réalisera, ce me semble, dans la pratique même des affaires, le dogme de la fraternité.

Sans doute, la fraternité prend aussi sa source dans un autre ordre d'idées plus élevées. La religion nous en fait un devoir, et, pour le réaliser, elle a placé dans le cœur de l'homme, avec l'intérêt personnel, un autre mobile: la sympathie. L'un dit: Aimez-vous les uns les autres; et l'autre: Vous n'avez rien à perdre, vous avez tout à gagner à vous aimer les uns les autres. Et n'est-il pas bien consolant que la science vienne démontrer l'accord de deux forces en apparence si contraires? Messieurs, ne nous faisons pas illusion. On a beau déclamer contre l'intérêt, il vit, et il vit par un décret imprescriptible de celui qui a arrangé l'ordre moral. Jetons les yeux autour de nous, regardons agir tous les hommes, descendons dans notre propre conscience, et nous reconnaîtrons que l'intérêt est dans la société un ressort nécessaire puisqu'il est indomptable. Ne serait-il pas dès lors bien décourageant qu'il fût par sa nature, et alors même qu'il serait bien compris, un aussi mauvais conseiller qu'on le dit? et ne faudrait-il pas en conclure qu'il a pour triste mission d'étouffer la sympathie? Mais, s'il y a harmonie et non discordance entre ces deux mobiles, si tous deux tendent à la même fin, c'est un avenir certain ouvert au règne de la fraternité parmi les hommes. Y a-t-il pour l'esprit une satisfaction plus vive, pour le cœur, une jouissance plus douce, que de voir deux principes qui semblaient antagoniques, deux lois providentielles qui paraissaient agir en sens opposés sur nos destinées, se réconcilier dans un effet commun et proclamer ainsi que cette parole qui, il y a dix-huit siècles, annonça la *fraternité* au monde, n'était pas aussi contraire à la pente du cœur humain que le disait naguère une superficielle philosophie?

Messieurs, après avoir essayé de vous donner une idée de la doctrine du libre-échange, je vous dois une peinture du régime restrictif.

Les personnes qui fréquentent le Jardin-des-Plantes à Paris, ont été à même d'observer un phénomène assez singulier. Vous savez qu'il y a un grand nombre de singes renfermés chacun dans sa cage. Quand le gardien met les aliments dans l'écuelle que chaque cage renferme, on croit d'abord que les singes vont dévorer chacun ce qui lui est attribué. Mais les choses ne se passent pas ainsi. On les voit tous passer les bras entre les barreaux et chercher à se dérober réciproquement la pitance; ce sont des cris, des grimaces, des contorsions, au milieu desquels bon nombre d'écuelles sont renversées et beaucoup d'aliments gâtés, salis et perdus. Cette perte retombe aujourd'hui sur les uns, demain sur les autres; mais à la longue, elle doit se répartir à peu près également sur tous, à moins que quelques singes des plus vigoureux n'y échappent; mais alors vous comprenez que ce qui n'est pas perdu pour eux, retombe en aggravation de perte sur les autres.

Voilà l'image fidèle du régime restrictif.

Pour montrer cette similitude, j'aurais à prouver deux choses: d'abord, que le régime restrictif est un système de spoliation réciproque; ensuite, qu'il entraîne nécessairement une déperdition de richesses à répartir sur la communauté. Cette démonstration, que je pourrais rendre mathématique, m'entraînerait trop loin. Je la confie à votre sagacité, et vous reconnaîtrez, avec quelque confusion, que si souvent les singes singent les hommes, dans cette circonstance, ce sont les hommes qui ont singé les singes.

Car l'heure me presse, et je ne voudrais pas perdre l'occasion d'appeler votre attention sur un autre aspect de la question: je veux parler des chances qu'ouvre le libre-échange à toutes ces réformes financières après lesquelles nous soupirons tous si ardemment et si vainement. J'en ai parlé à Lyon, et le sujet me paraît si grave, que je me suis promis d'en parler partout où je pourrai me faire entendre.

Messieurs il ne peut pas entrer dans ma pensée de heurter les convictions politiques de qui que ce soit. Mais ne me sera-t-il pas permis de dire qu'il n'existe aucun parti politique (je ne dis pas aucun homme politique, mais aucun parti) qui se présente devant les chambres et devant le pays avec un plan de réforme financière clair, net, précis, actuellement praticable? Car, si je regarde du côté du ministère, je ne vois rien de semblable dans ses discours, et encore moins dans ses actes; et si je me tourne du côté de l'opposition, je n'y vois qu'une tendance marquée vers l'accroissement des dépenses, ce qui n'est certes pas un acheminement vers la diminution des charges publiques.

Eh bien! je ne sais si je me fais illusion (vous allez en juger), mais il me semble que le libre-échangiste tient en ses mains ce programme si désiré.

Je suppose qu'à l'ouverture de la prochaine session, un homme investi de la confiance de la couronne se présente devant les mandataires du pays et leur dise:

« Le libre-échange laissera entrer en France une multitude d'objets qui maintenant sont repoussés de nos frontières, et qui, par conséquent, verseront dans le trésor des recettes dont je me servirai pour réduire l'impôt du sel et la taxe des lettres.

» Le libre-échange créera plus de sécurité pour la France qu'elle ne peut s'en donner par le développement onéreux de la force brutale. Il me permettra donc de réduire dans de fortes proportions nos forces de terre et de mer, et avec les fonds que cette grande mesure laissera libres, nous doterons les communes de manière à ce qu'elles puissent supprimer leur octroi, nous transformerons l'impôt des boissons, et nous aurons l'avantage d'adoucir la loi du recrutement et de l'inscription maritime. »

Messieurs, il me semble que ce langage serait de nature à faire quelque impression, même sur les hommes qui ont le plus contracté l'habitude de ce qu'on appelle *opposition systématique*.

Vous remarquerez, Messieurs, qu'il y a deux parties dans ce programme.

D'abord, deux réformes importantes, celle du sel et de la poste, découlent immédiatement de la réforme commerciale. Les autres sont l'effet de la sécurité que, selon nous, le libre-échange doit garantir aux nations.

Quant à la première partie du programme, il n'y a pas d'objection possible. Il est évident que le drap, le fer, les tissus de coton, etc., s'ils pouvaient entrer en acquittant des droits modérés, donneraient un revenu au trésor. Cet excédant de recettes serait-il suffisant pour combler le déficit laissé par le sel et le port des lettres? Je le crois tellement, que j'ose dire qu'une compagnie de banquiers assumerait sur elle les chances de cette triple opération; et qu'elle dirait au gouvernement: La douane, le sel et la poste vous donnent actuellement 250 millions. Levez les prohibitions, abaissez les droits prohibitifs, en même temps réduisez l'impôt du sel et la taxe des lettres; s'il y a déficit, nous le comblerons, s'il y a excédant, vous nous le donnerez. — Et si une telle offre était repoussée, ce serait, certes, la meilleure preuve que le système restrictif n'est pas destiné à protéger, mais à exploiter le public.

Quant à l'étroite relation qui existe entre le libre-échange et la paix des peuples, cela est-il davantage contestable? Je ne développerai pas théoriquement cette pensée. Mais voyez ce qui se passe en Angleterre: il y a deux ans, elle a aboli la loi céréale, ce qui a été considéré comme une révolution intérieure et même politique. Ne saute-t-il pas aux yeux que par là elle a rendu plus difficile toute collision avec les États-Unis et les autres pays d'où elle tirera désormais ses subsistances? L'année dernière, elle a réformé la législation sur les sucres; il y a là bien autre chose qu'une révolution intérieure et politique; c'est vraiment une révolution sociale, une ère nouvelle ouverte aux destinées de la Grande-Bretagne et à son action sur le monde.

On nous dit sans cesse que nous sommes anglomanes, et on prend soin de nous rappeler que l'Angleterre a toujours suivi une politique machiavélique et oppressive pour les autres nations. Est-ce que nous ne le savons pas? Est-ce que l'histoire est lettre close pour nous? Nous le savons, et nous détestons cette politique plus encore que nos adversaires; car nous en détestons non seulement les effets, mais encore les causes. Et où cette politique a-t-elle ses racines? Dans le restrictif, dans la funeste pensée de vouloir toujours vendre sans jamais acheter. C'est pour cela que l'Angleterre a suscité tant de guerres, mis le Nord aux prises avec le Midi, affaibli les peuples les uns par les autres, afin de profiter de cet affaiblissement général pour étendre ses conquêtes et ses colonies.

Je dis que c'est une pensée de restriction qui la poussait dans cette voie, et à tel point que tant que cette pensée a pesé dans ses déterminations, la paix des nations n'a pu être qu'une inconséquence de sa politique.

Mais enfin, l'Angleterre a réussi; elle a des conquêtes, des colonies; elle est parvenue à ses fins, et peut approvisionner sans concurrence la moitié du globe.

Et que fait-elle?

Elle dit à ses colonies: Je ne veux plus vous donner des priviléges sur mon marché, mais, en esprit de justice, je ne puis en exiger pour moi sur les vôtres; et, en conséquence, vous réglerez vous-même vos tarifs.

N'est-ce pas, Messieurs, l'affranchissement réel des colonies, du moins au point de vue commercial et social, sinon au point de vue administratif? N'est-ce pas revenir au point de départ et proclamer qu'on a fait fausse route?

Qu'on ne nous fasse point dire que nous voyons là de la générosité, de l'abnégation, de l'héroïsme; non, nous n'y voyons que de l'intérêt, mais de l'intérêt bien entendu, de l'intérêt qui est d'accord avec l'intérêt de l'humanité.

Le principe restrictif est mauvais à nos yeux; s'il est mauvais, il entraîne des conséquences funestes, il n'est même mauvais que par là; s'il entraîne des conséquences funestes, les Anglais, qui ont poussé plus loin ce régime que tout autre peuple, ont dû, les premiers, apercevoir ces conséquences et en souffrir; ils changent de route, quoi de surprenant? Mais je dis que ce changement est une révolution immense dans les affaires du monde, une des plus grandes révolutions dont le globe ait été témoin. Je dis qu'elle est d'autant plus solide que les Anglais l'ont faite, non par abnégation, mais par intérêt; je dis qu'elle ouvre devant les peuples un avenir de paix et de concorde, puisqu'elle leur enseigne que lorsqu'on arrive à une domination injuste, ce qu'on a de mieux à faire, c'est d'y renoncer. Je dis que plus les nations entreront dans cette voie, plus elles pourront sans danger se soulager du poids des armées permanentes et des marines militaires.

On dit qu'il y a d'autres causes de guerre que les conflits commerciaux, je le sais; mais avec ces trois choses: libre-échange, non intervention, attachement des citoyens pour les institutions du pays, une nation de 36 millions d'âmes n'est pas seulement invincible, elle est inattaquable.

Mais ce programme, il faut en convenir, a un côté chimérique. L'opinion n'en veut pas: ce n'est pas une petite objection. Le public est tellement infatué des prétendus avantages du régime protecteur, qu'il repousse la liberté commerciale même avec ce cortége de réformes que je viens d'énumérer. Laissez-moi, dit-il, dans toute leur pesanteur, les impôts du sel, de la poste, des boissons, l'octroi, le recrutement et l'inscription maritime plutôt que de me rendre participant, par l'échange, aux bienfaits que la nature a départis aux autres peuples.

Messieurs, voilà le préjugé qu'il faut détruire; c'est notre mission, c'est le but de notre association. L'œuvre est laborieuse, mais elle est grande et belle. Il s'agit de conquérir le libre-échange, et, avec lui, la paix du monde et l'adoucissement des charges publiques. Marseillais, je vous adjure, non-seulement au nom de vos intérêts, mais au nom de ce tribut que nous devons tous à la société, de marcher en esprit d'union et de concorde vers ces paisibles conquêtes, de poursuivre votre tâche avec vigueur et persévérance. Étendez la publicité de vos excellents journaux, provoquez des associations à Aix, à Avignon, à Cette, à Nîmes, à Montpellier; fondez des chaires d'économie politique; unissez-vous intimement à l'association parisienne, prêtez-lui le concours de votre force morale, de votre intelligence, de votre expérience des affaires, et au besoin de vos finances, et alors soyez-en sûrs, vous n'entendrez plus dire ce qu'on répète sans cesse en empruntant et parodiant les paroles de Bossuet: *Le libre-échange se meurt, le libre-échange est mort!* » Le libre-échange est mort! Je ne sais si ceux qui le disent le croient, mais quant à moi je ne l'ai jamais cru, parce que, s'il y a beaucoup de choses périssables dans ce monde, il y en a une au moins qui ne meurt jamais: c'est la vérité.

Le terrain de la discussion peut être longtemps envahi par des erreurs opposées. La liberté peut être lente à s'y montrer. Mais dès qu'elle y paraît, elle est invincible; et pour que messieurs les restrictionnaires suspendissent les chants funèbres qu'ils ont entonnés sur la tombe imaginaire du libre-échange, il suffirait peut-être qu'ils jetassent les yeux sur cette assemblée si nombreuse, si imposante, si éclairée et si sympathique.

Messieurs, soyons sûrs d'une chose: si le libre-échange pouvait mourir, ce qui le tuerait, ce n'est pas la discussion, c'est l'indifférence. Si on le discute, il vit. Je dirai même qu'il marche vers son triomphe. Or, voyez ce qui se passe. En Suisse et en Toscane, il règne. En Angleterre, il a surmonté tous les obstables formidables. Aux États-Unis, l'intérêt national a vaincu le privilège. A Naples, le tarif a subi une réforme profonde. En Prusse, le développement du régime protecteur a été brusquement arrêté. On assure que l'empereur de Russie médite de révolutionner le système des douanes dans un sens libéral. En Espagne même la discussion est portée sur un terrain officiel par une enquête dont les commencements promettent les plus heureux résultats. Des associations pour le libre-échange se sont formées à Gênes, à Rome, à Amsterdam, à Strasbourg; et dans un mois des hommes éminents accourus de tous les points de l'Europe, se réuniront à Bruxelles pour y soutenir la sainte cause de la libre communication des peuples. Sont-ce là des signes de mort? et ne devons-nous pas plutôt concevoir l'espérance que nous sommes appelés à assister, plus tôt peut-être que nous le croyons, à ce grand écroulement des barrières qui séparent les peuples, les condamnent à d'inutiles travaux, tiennent l'incertitude toujours suspendue sur l'industrie et le commerce, fomentent les haines nationales, servent de motif ou de prétexte au développement de la force brutale, transforment les travailleurs en solliciteurs, et jettent parmi les citoyens eux-mêmes la discorde, toujours inséparable du privilège; car ce qui est privilège pour l'un est servitude pour l'autre.

Je n'ai pas parlé de la France. Mais, Messieurs, qui donc ose dire qu'une grande idée est morte en France, quand cette idée est conforme à la justice et à la vérité, et quand, sans compter Paris, des villes comme Marseille, Lyon, Bordeaux et le Hâvre se sont unies pour son triomphe?

Et puis, Messieurs, remarquez que dans ce grand combat entre la liberté et la restriction, toutes ces hautes intelligences dont le pays s'honore, pourvu qu'elles soient affranchies des mauvaises inspirations de l'esprit de parti, sont du côté de la liberté. Sans doute, tout le monde ne peut pas avoir l'expérience du négociant; tout le monde n'est pas obligé non plus de pénétrer dans toutes les subtilités de la théorie économique. Mais s'il est un homme, au regard d'aigle, qui n'ait pas besoin, comme nous, des lourdes béquilles de la pratique et de l'analyse, et qui ait reçu du ciel, avec le don du génie, l'heureux privilége d'arriver d'un bond et dans toutes les directions jusqu'aux bornes et par delà les bornes des connaissances du siècle, cet homme est avec nous. Tel est, j'ose le dire, l'inimitable poète, l'illustre orateur, le grand historien, dont l'entrée dans cette enceinte a attiré vos avides regards. Vous n'avez pas oublié que M. de Lamartine a défendu la cause de la liberté dans une circonstance où elle se confondait intimement avec l'intérêt marseillais. Je n'ai pas oublié non plus que M. de Lamartine, avec cette précision, ce bonheur d'expression qui n'appartiennent qu'à lui, a résumé toute notre pensée en ces termes: « La liberté fera aux hommes une justice que l'arbitraire ne saurait lui faire. » (Bruyants applaudissements). J'espère donc et j'ai la

ferme confiance que M. de Lamartine ne me démentira pas si je dis que sa présence dans cette assemblée n'est pas seulement un témoignage de bienveillance envers des hommes qui essaient leurs premiers pas dans cette carrière du bien public qu'il parcourt avec tant de gloire, mais qu'elle révèle aussi sa profonde sympathie pour la sainte cause de l'union des peuples et de la libre communication des hommes, des choses et des idées.

Ces trois discours ont été souvent interrompus par les applaudissements. L'assemblée, par ses acclamations réitérées, a prouvé aux deux députés de la ville et à M. Frédéric Bastiat combien leurs idées et leurs personnes lui étaient sympathiques.

Ensuite le bureau et l'auditoire ayant témoigné, par des applaudissements enthousiastes et par de vives instances, le désir d'entendre M. de Lamartine, l'honorable député de Mâcon s'est levé et a pris la parole en ces termes, recueillis par un sténographe de l'Association.

Discours de M. de Lamartine.

Messieurs,

Si les interpellations bienveillantes et imméritées de vos députés et des éloquents orateurs qui viennent de se faire entendre, si ces applaudissements prématurés qui m'appellent malgré moi à votre tribune pouvaient m'inspirer autant de science et d'idées qu'ils m'inspirent en ce moment de reconnaissance, je n'hésiterais pas à vous dire aussi quelques mots. Mais en présence d'un si imposant auditoire, mais sur un sujet si vaste et si grave, mais sans être préparé par une méditation préalable à traiter les immenses questions de faits, de chiffres, de statistiques qui s'y rattachent, je craindrais de rester trop au-dessous de ces questions, trop au-dessous de vous, et, permettez-moi de vous le dire aussi, trop au dessous de l'idée que votre bienveillance exagérée se fait de l'orateur. (Non, non, parlez! parlez! nouveaux applaudissement.)

Cependant, Messieurs, malgré ma résolution bien arrêtée de ne pas me permettre de parler dans une cause et dans une ville où je n'ai pas naturellement la parole, vous sentez, je sens moi-même qu'après des provocations et des interpellations aussi directes et aussi répétées, je ne pourrais m'obstiner au silence sans avoir l'air de désavouer, en ne répondant ni oui ni non, la grande liberté commerciale et politique qui vient de vous être développée par ce missionnaire de justice, de liberté et de richesse, et par vos propres députés. Je me lève donc pour vous obéir, pour une minute; mais je me lève comme un témoin qui rend témoignage et non comme un orateur qui veut convaincre ou enseigner. Je n'entrerai dans aucun des développements que cette science infinie dans ses rapports comporterait; je ne me jetterai pas avec vous dans cette algèbre de l'économie politique qui raisonne surtout en chiffres, et dans laquelle je me suis plongé pendant des années entières d'études, pour savoir par moi-même au juste si les chiffres commerciaux, les faits et les statistiques de la richesse et du travail donnaient par hasard des démentis à cette évidence intérieure qui précède chez nous les convictions. Je vais me borner à dire quelle est la considération principale qui m'a de bonne heure incliné l'esprit et le cœur vers vos théories. Oui, le cœur aussi, le cœur surtout, car avant que l'examen eût fait pour moi une conviction de la liberté du travail et des échanges, la nature en avait fait un sentiment. Et pourquoi, Messieurs! C'est que la liberté du travail et des échanges est le principe véritablement populaire et par conséquent véritablement divin; c'est parce que la liberté des commerces, des industries, des échanges, est par-dessus tout l'intérêt des masses les plus nombreuses, les plus déshéritées d'autres richesses, les plus travailleuses, les plus écrasées sous le poids du jour, les plus souffrantes de la société, l'intérêt de ceux qui ont faim, de ceux qui ont soif, de ceux qui ont chaud, de ceux qui ont froid, dans la communauté humaine. C'est ce que j'ai défini l'année dernière à la tribune de la chambre dans les questions de la houille, de l'introduction du bétail étranger, du pain et du sel, par ce mot de Dieu, si contraire au mot des hommes : « *La vie à bon marché!* » Le sol, l'air, la lumière, la terre, la maison, le vaisseau, le fer, le logement, le vêtement, le feu, l'eau, les armes défensives, les aliments, tout cela à bon marché! Si ce n'est pas là, Messieurs, le mot de la Providence, il faut renoncer à interpréter ses desseins! (Applaudissements.) Je dirai plus : si ce n'était pas là le mot et les sens de la Providence, il faudrait nier ou maudire la Providence, car elle serait faite à l'image de nos égoïsmes et de nos cupidités. (Bravos unanimes.)

Oui, oui, c'est là le mot de la Providence et de la nature, et les hommes seuls ont pu l'arrêter sur ses lèvres pour lui substituer leur mot à eux, le mot de la nudité et de la faim: *Enchérissons la vie!* Enchérissons la vie, et comment? En commandant aux nations ces abstinences, ces *jeûnes forcés* à côté des richesses naturelles ou manufacturières dont elles surabondent. Plaçons, ont-ils dit, sur les frontières des peuples des armées soldées par l'argent du peuple, uniquement employées à intercepter, à murer, à rendre rares, à repousser les aliments, les métaux, les outils, les fruits, les matières premières de travail, afin que tous souffrent de la richesse inutile de chacun et gémissent, non de la misère, mais de la prospérité générale!

Je parle ici des douanes, Messieurs, mais entendons-nous bien, je parle des douanes comme instrument de prohibitions arbitraires et de privilèges pour certaines industries, imposant aux unes une taxe pour favoriser les autres, et nullement des douanes comme perception surtout d'impôts naturels et modérés utiles à l'État tout entier. (Applaudissements.)

Oui, je dis que le système prohibitif ou protectioniste est un tel mensonge à Dieu et aux hommes qu'il est parvenu à faire de la fécondité de la nature, de la diversité de fructification des climats et de la libéralité de la Providence divine un fléau aux yeux de ces *économistes!* (Bravos!) Faudrait-il une autre accusation pour les juger? Oui, d'après ce système, le protectioniste, s'il est logique, s'il est conséquent dans son mensonge, doit regarder comme une calamité, par exemple, que ce sucre, dont parlait à l'instant M. Clapier à côté de moi, que ce sucre des Antilles donne son miel aux tropiques, car ce sucre vient menacer de sa concurrence dans les champs pluvieux du Nord le sucre indigène deux fois plus coûteux, et le système est obligé d'élever, au détriment de toutes nos navigations, une barrière de douanes entre les colonies et la métropole pour arrêter cette substance bienfaisante qui coulerait dans les aliments du peuple, dans la tisane du malade, dans le lait de l'enfant, ou dans la boisson du pauvre, et d'en élever le prix de cent cinquante pour cent pour le rendre inaccessible à la consommation du peuple. (On applaudit.) Oui, le protectioniste doit regarder comme une calamité que le métal du travail, le fer, se trouve en abondance intarissable et en qualité supérieure dans les veines des montagnes de la Suède, car il est obligé de lui fermer les côtes de la France, et de l'enchérir de *cent dix pour cent* pour que le peuple, depuis le laboureur jusqu'au constructeur de navires, soit forcé de dépenser à la surtaxe du prix de tous les outils du travail humain, de la charrue au poinçon, cent ou cent cinquante millions par an, au lieu de les employer à produire d'autres sillons, d'autres voies de fer, d'autres machines d'industrie, d'autres navires, d'autres arts, d'autres maisons, ou bien à améliorer ses demeures, ses vêtements, ses aliments, sa vie! (Applaudissements.) Le protectioniste est obligé de regarder comme une calamité que le blé croisse comme l'herbe inculte des champs dans les steppes de la mer Noire, dans les limons de l'Égypte ou dans le sol vierge de l'Amérique; car il est obligé de murer ses routes, ses mers, ses ports contre cette invasion, contre ce débordement de pain et de vie qui inonderait d'aliments, d'aisance et de population la France, pour que le peuple paye cinquante pour cent de plus son pain! (Applaudissements.)

Oui, le protectioniste conséquent est obligé de regarder comme une calamité publique que les vagues de l'Océan laissent évaporer leur sel, car ce sel nécessaire à l'agriculture et à la nourriture des masses, fait concurrence au sel des fabricateurs patentés de ce produit naturel! Ainsi de tout, messieurs; mais je n'irai pas plus loin en un pareil moment.

Messieurs, j'ai ouvert, j'ai feuilleté tristement quelquefois sur mon banc à la chambre des députés ce volume que vous connaissez tous ici. (*On rit*). Ce volume énorme, immense, infini, confus, irrationnel, cette apocalypse du système prohibitif... (Rire universel et applaudissements). Oui, cette apocalypse du système protectioniste qu'on appelle le tarif de nos douanes! J'ai frémi, j'ai gémi, j'ai souri de pitié sur nous-mêmes en lisant cette liste intarissable de nos tarifs prétendus protecteurs, liste où depuis cette graine de *sésame*, que vous citait tout à l'heure un des orateurs, depuis cette graine de sésame, cette poussière végétale imperceptible, coupable de contenir une goutte d'huile dans chaque grain (On rit), jusqu'au bœuf engraissé de la Suisse et jusqu'à la baleine du Groenland (On rit); depuis l'aiguille d'acier anglais, outil de la pauvre fille de vos mansardes qui brode une étoffe ou un voile avec un fil de lin ou de coton surenchéri entre ses doigts, jusqu'au mât du vaisseau qui porte vos voiles surenchéries par un système qui n'a qu'un regret, c'est de ne pouvoir y surenchérir le vent! (Applaudissements répétés). Tout ce qui sert à l'homme, tout ce qui le nourrit, tout ce qui l'habille, tout ce qui le chauffe, tout ce qui le console, est l'objet d'un prix additionnel au prix naturel pour élever tout et la vie elle-même au-dessus de la portée du plus grand nombre! (Bravos prolongés). En sorte que ce système protecteur soi-disant du travail national et appelé ainsi par dérision sans doute de ceux qui l'ont inventé et qui le défendent, ne protége en réalité que la pénurie, la nudité, la faim, la soif, la dépopulation et la mort de l'empire! (Long applaudissement). Et je me disais en feuilletant ce code de nos misères volontaires : « Est-il » possible que ce soit le code de Dieu? Est-il possible » que ce soit là le livre de vérité? Est-il possible que ce soit » là l'évangile de vraie protection et de charité pour les » masses du peuple? Non! c'est le code de l'égoïsme! » C'est le livre d'or du monopole! C'est l'évangile du » mensonge social et de la cupidité aveugle du producteur insatiable contre le consommateur indigent! » (Bravos unanimes).

Eh bien! cependant, on a l'air d'hésiter encore et de ne pas savoir où est la vérité entre le système du libre-échange et le système des prohibitions et des renchérissements! Messieurs, en pareille matière, la vérité n'est pas si difficile à découvrir qu'on le dit. On la trouve d'un coup d'œil de deux manières, dans un chiffre et dans un sentiment. Oui, dans un chiffre d'abord, car il n'en est pas des vérités commerciales et matérielles comme il en est des vérités métaphysiques, politiques, morales, religieuses, où la minorité, ne fût-elle que d'une tête sur cent millions, a le droit d'avoir raison contre tous, comme la cime de vos montagnes a raison de voir le jour qui se lève quand vos vallées ne le voient pas encore. (Bravos). Dans l'ordre matériel, c'est le nombre des intéressés qui fait la vérité, car c'est lui qui fait l'intérêt général ou la justice. Eh bien! que les consommateurs se comptent en contraste avec les producteurs protégés, le chiffre de trente-cinq millions contre quelques milliers d'exploitateurs privilégiés d'industries qui murent la France, leur dira où est la vérité, où est l'aisance du peuple, où est la richesse, la force, la population, la prospérité du pays! Oui, il n'y a à dire aujourd'hui sur ces matières, que le mot adressé autrefois par Sieyes au peuple exclu des droits civiques par les lois restrictives de la souveraineté nationale : « Comptez-vous! Mais ici, ce n'est point le mot de la sédition, c'est le cri de la justice et de l'ordre! (Nouveaux applaudissements).

Il y a, je viens de le dire, une autre manière de juger cet important procès entre deux systèmes dont l'un est la mort, dont l'autre est la vie des masses, c'est le sentiment! le sentiment qui est éclairé d'en haut comme le conscience et qui ne se trompe jamais parce qu'il est en nous la voix involontaire de la nature et de Dieu lui-même qui parle dans nos bons instincts.

Eh bien! je me suis quelquefois posé à moi-même cette hypothèse étrange dans mes pensées pour juger de la vérité ou de la fausseté des systèmes de gouvernement, en matière de travail et d'échange comme en matière de législation politique. Supposons, me suis-je dit, que le commerce, l'industrie, l'impôt, le travail du peuple soient gouvernés, non par une chambre de privilégiés de l'industrie et de propriétaires d'usines, exclusivement jaloux de vendre cher les produits de leur fabrication et les fruits de leurs champs, mais par un esprit d'un ordre impartial et supérieur à l'humanité, par un ange, si vous voulez, par un législateur divin, éclairé, animé, dévoré par la lumière, par la justice et par la charité de Dieu lui-même pour ses créatures. Que ferait cet ange chargé de régir, d'équilibrer, de niveler, de gouverner cette province de l'humanité? Évidemment, messieurs, comme la vie est le premier des dons du ciel, il s'efforcerait de mettre la vie sous toutes ses formes à la portée de la plus grande masse possible de créatures humaines; et puisque toute créature ici-bas, excepté les oiseaux du ciel, est obligée de payer un certain prix pour le loyer de son existence sur la terre, comme un locataire divin d'une partie de temps et d'une partie d'espace sur ce globe, l'esprit céleste mettrait cette location, cette vie, les aliments, les vêtements, les logements, les outils, les nécessités, les jouissances, la reproduction de l'espèce elle-même au plus bas prix possible; il prendrait notre mot *la vie à bon marché!* Il l'inscrirait comme la devise de sa civilisation sur les bannières du peuple, sur le frontispice de son gouvernement! Et, pour que ce mot fût une vérité, il favoriserait entre tous les pays, entre tous les climats, entre tous les produits et toutes les consommations diverses de ce globe, l'échange des aliments, des matières et des outils de travail nécessaires à l'existence, au bien-être, à la paix, à la multiplication du peuple; en un mot, il créerait le libre-échange comme vous voulez le créer. Il créerait la fraternité du commerce, du travail et du transport, cette contre-preuve matérielle de la fraternité morale du genre humain, qui est la loi de Dieu entre des enfants égaux devant la loi! (Bravos) Je le répète, il créerait à l'instant le libre-échange, et les biens de la terre prendraient leur niveau comme les eaux de l'Océan, comme l'air vital autour du globe que nous habitons! (Applaudissements.)

Et maintenant, supposons autre chose, messieurs, supposons que Dieu, au lieu de donner ce peuple à un ange, le donne à gouverner à un esprit partial, à un esprit d'iniquité, de ténèbres, de mal et de mort, à un démon si vous voulez. Que fera cet esprit ennemi de la justice, de la vérité, du bien-être, de la population, ennemi des hommes en un mot? que fera-t-il pour appauvrir, torturer, amaigrir, affamer, dépeupler la masse de travailleurs qui lui aura été confiée pour leur malheur? Ce qu'il fera, vous l'avez sous les yeux! Il séparera les climats, les mers, les îles, les continents, les nations, les fils d'une même race et d'une même terre en peuples ennemis en pleine paix; il mettra entre eux des barrières infranchissables, ou que l'on ne franchira que l'or à la main; il établira des armées de surveillants sur les frontières de ces peuples, pour empêcher que ce qui est dans la main de l'un ne tombe dans la main de l'autre; il défendra au soleil des tropiques de mûrir la canne à sucre pour l'homme de l'occident; il interdira aux côteaux du midi de germer l'olive et la vigne pour les hommes du nord; aux hommes du nord, de faire croître le lin pour les hommes du midi; il fera combler les mines de fer de la Dalécarlie, pour qu'elles ne donnent plus les outils ou le soc aux travailleurs français; il fera languir et mourir de soif et de faim les populations de son empire, à la vue des cargaisons de riz ou de froment qui encombreront les navires étrangers, ou ses entrepôts dans ses propres ports. En un mot, il inventera ce mot féroce et stupide dont nos tarifs sont le commentaire en trente mille articles : *l'enchérissement de la vie et du travail du peuple!* Il créera le système prohibitif, et s'il ajoute l'hypocrisie à la cruauté, il le colorera de sophismes *nationaux* pour tromper et pour jouer le peuple en l'affamant, et il l'appellera le système protecteur! (Long applaudissement.) Voilà, messieurs, les deux principes face à face et dans leur nudité. A vous de juger!

Mais nous ne sommes gouvernés ni par des anges, ni par des démons. Nous sommes gouvernés par des hommes; par des hommes souvent bien intentionnés, mais faibles, aveugles, découragés des difficultés, voyant le mal où les vieilles routines et les vieilles oppressions nous ont enfoncés et ne pouvant le faire disparaître, voyant le mieux et n'ayant pas le courage ou la vertu d'y aspirer hardiment. Ne leur demandons pas plus que ce que l'homme peut faire; mais demandons-leur tout ce que l'homme peut faire, c'est-à-dire, non pas de renverser en un seul jour ces digues factices de tarifs, à l'abri desquelles certains grands intérêts respectables aussi, non par leur droit, mais par leur existence, se sont formés, mais de les abaisser peu à peu, un à un, d'ouvrir graduellement les écluses, de niveler insensiblement les droits et les intérêts du consommateur et du producteur, jusqu'à l'équité et à la liberté parfaites vers lesquelles nous devons marcher d'un pas aussi modéré, aussi prudent, aussi lent que la faiblesse humaine et la lenteur des grands mouvements des nations le comportent, mais vers lesquelles nous devons marcher dès aujourd'hui, marcher toujours, marcher avec résolution et constance, non comme des insensés enivrés d'une théorie nouvelle et l'appliquant au hasard, mais comme des hommes d'État qui pèsent dans leurs mains tous les intérêts pour donner à chacun sa valeur, et qui ne sacrifient ni la vérité au temps, ni le temps à la vérité! (Applaudissements.)

Et pour cela que faut-il? Il faut que la loi des douanes soit en discussion *permanente* et tous les ans devant nos chambres, et inscrive en réduction de chiffres gradués tout ce que nous inscrivons ici en principes! (Bravos.) Conjurez vos députés ici présents de s'unir à cette œuvre. Ils peuvent compter sur moi comme sur eux-mêmes! Députés de l'agriculture vraie comme de la navigation libre, nous n'avons qu'un même intérêt! Nous finirons par triompher!

Le lieu est bien choisi ici, messieurs, pour proclamer cette liberté des échanges entre les peuples au profit des peuples. Marseille est née de cet instinct des nations! C'est son génie prophétique, c'est le génie de la liberté du commerce qui lui inspira, à l'époque de sa migration vers vos côtes, de s'asseoir sur votre rivage, à la proximité de vos rades et de vos ports, et non, comme une ville agricole, d'aller se fonder dans l'intérieur des terres. Ce qui n'est pour les autres villes de France qu'une vérité abstraite, comme la définissait tout-à-l'heure M. Bastiat, est pour vous une évidence palpable, visible, un intérêt légitime, car il est utile à tous! Les voiles de vos navires, les pointes de vos mâts, la fumée de vos innombrables bateaux à vapeur écrivent à toute heure, sur votre ciel limpide et sur les vagues de toutes les mers, le dogme triomphant de la liberté des échanges. (Bravos prolongés.) Puisse la main de vos députés, à laquelle ma faible main ne faillira pas, l'écrire bientôt dans nos lois! (Bravos.) Oui, opérons, par des manifestations comme celle-ci, par la pression de l'opinion publique, par le courage que nous donnerons ainsi aux gouvernements en leur faisant sentir que s'ils sont serrés, dominés, emprisonnés par une ligne d'intérêts privilégiés et égoïstes, ils sont soutenus par une nation entière de consommateurs, opérons cette révolution du *bon marché*, comme je l'ai nommée ailleurs un jour, et rendons au peuple la plus incontestable, la première, la plus sainte des libertés, la liberté de vivre! (Bravos et acclamations.) La liberté de vivre au prix de la nature, au prix de Dieu et non pas au prix des hommes, au prix des privilégiés et des monopoleurs de la protection! (Applaudissements unanimes et répétés.)

Ce jour-là, messieurs, Marseille, dont j'ai en ce moment le bonheur d'être l'hôte, et dont je serai éternellement l'ami, ce jour-là, Marseille deviendra ce que la nature l'a destiné à devenir : la grande échelle des Gaules vers l'Afrique et vers l'Asie! (Bravos.) Marseille deviendra la façade de la France sur les mers du Midi et de l'Orient; (Nouveaux bravos.) Marseille deviendra, après l'exécution de nos chemins de fer, le quai de Paris; (Acclamations.) Marseille deviendra le centre d'une population plus nombreuse et plus active encore, qui élargira ses remparts et ses ports par l'élasticité du commerce! Marseille, enfin, deviendra la capitale de cette vérité qu'on lui annonce aujourd'hui! (Bravos unanimes et prolongés à plusieurs reprises.)

Messieurs, encore un mot qui nous ramène, vous et moi, à l'objet de cette assemblée. Vous vous souviendrez alors, vous ou vos enfants, vous vous souviendrez alors avec reconnaissance de ce missionnaire de bien-être et de richesses, qui est venu vous apporter de si loin, et avec un zèle entièrement désintéressé, la vérité gratuite dont il est l'organe et la parole de vie matérielle, et vous placerez le nom de M. Bastiat, ce nom qui grandira à mesure que sa vérité grandira elle-même, vous le placerez à côté de *Cobden*, de *Fox* et de leurs amis de la grande ligue européenne, parmi les noms des apôtres de cet évangile du travail émancipé, dont la doctrine est une semence sans ivraie qui fait germer chez tous les peuples, sans acception de langue, de patrie ou de nationalité, la liberté, la justice et la paix! (Longues salves d'applaudissements.)

FAITS DIVERS.

Prix du blé en mai et aout 1847. — Voici, d'après un tableau du *Moniteur*, quels étaient les prix officiels pour la période comprise entre le 24 juillet et le 15 août. Nous mettons en regard de ces derniers cours ceux que donnaient les mercuriales de mai, époque où les prix atteignirent, comme on le sait, leur plus haute élévation :

			Mai.		Août.	
1re classe,	section unique.....		34 fr.	77 c.	23 fr.	16 c.
2e	—	1re section........	34	2	20	58
		2e section........	38	41	24	48
3e	—	1re section........	46	85	22	69
		2e section........	42	45	29	97
		3e section........	40	83	22	40
4e	—	1re section........	42	48	24	58
		2e section........	38	67	26	41
Moyenne générale..........			39	73	24	48

Comme on le voit, il y a baisse générale et considérable. Pourtant, sur certains marchés de l'ouest et du nord, et généralement sur ceux qui alimentent le rayon parisien, le blé se tenait encore au-dessus de 32 fr.; à Bergues (Nord), il dépassait 34 fr. Quoi qu'il en soit, les prix cèdent partout; une moisson riche en qualité comme en quantité, telle enfin qu'on n'eût osé l'espérer, vient peu à peu effacer les traces douloureuses qu'a laissées, que laissera longtemps encore peut-être le déficit de 1846.

Prix du pain a Marseille et a Lyon. — Le prix du pain a été fixé à Marseille ainsi qu'il suit, pour la première quinzaine de septembre :

Pour la ville, la première qualité, 41 c. 25 le kil.
— la seconde qualité, 31 c. 25 le kil.
Pour la banlieue, la première qualité, 38 c. 75 le kil.
— la seconde qualité, 28 c. 75 le kil.

On lit dans le *Courrier de Lyon* : Le prix du pain vient de commencer, d'une manière sensible, le mouvement de décroissance que le riche avenir de la récolte de 1847 vient de lui imprimer. Il est établi ainsi qu'il suit pour la première quinzaine de septembre :

Pain 1re qualité..............	45 c.
Pain de ménage...............	40
Pain vendu sur les marchés... ...	37

VARIÉTÉS.

REMONTRANCE.

Auch, le 30 août 1847.

Mes chers collaborateurs,

Quand la fatigue ou le défaut de véhicules me retient dans une ville, je fais ce que tout voyageur consciencieux doit faire, je visite les monuments, les églises, les promenades et les musées.

Aujourd'hui je suis allé voir la statue érigée à M. d'Etigny, intendant de la généralité d'Auch, par la reconnaissance éclairée des bons habitants de ce pays. Ce grand administrateur, et je puis dire ce grand homme, a sillonné de magnifiques routes la province confiée à ses soins. Sa mémoire en est bénie, mais il n'en fut pas ainsi de sa personne, car il éprouva une opposition qui ne se manifesta pas toujours en doléances verbales ou écrites. On raconte qu'il fut bien souvent réduit, dans les ateliers, à faire usage de la force extraordinaire dont la nature l'avait doué. Il disait aux habitants des campagnes : « Vous me maudissez, mais vos enfants me béniront. » Quelques jours avant sa mort, il écrivait à M. le contrôleur général ces paroles qui rappellent celles du fondateur de notre religion : « Je me suis fait beaucoup d'ennemis, Dieu m'a fait la grâce de leur pardonner, car ils ne connaissent pas encore la pureté de mes intentions. »

M. d'Etigny est représenté tenant un rouleau de papier à la main droite et un autre sous le bras gauche. Il est naturel de penser que l'un de ces rouleaux est le plan du réseau de routes dont il a doté le pays. Mais à quoi peut faire allusion le second rouleau? A force de frotter mes yeux et mon binocle, j'ai cru y lire le mot Remontrance. Pensant que le statuaire, dans un esprit de satire, ou plutôt pour donner aux hommes une salutaire leçon, avait voulu perpétuer le souvenir de l'opposition que ce pays avait faite à la création des routes, j'ai couru aux archives de la bibliothèque et j'y ai découvert le document auquel l'artiste a sans doute voulu faire allusion. Il est en patois du pays; j'en donne ici la traduction fidèle pour l'édification du *Moniteur Industriel* et du *Comité protectioniste*. Hélas! ils n'ont rien inventé. Leurs doctrines florissaient ici il y a près d'un siècle.

REMONTRANCE.

Monseigneur,

Les bourgeois et manans de la généralité d'Auch ont entendu parler du projet que vous auriez conçu d'ouvrir dans toutes les directions des voies de communication. Ils viennent, les yeux remplis de larmes, vous prier de bien examiner la triste position où vous allez les réduire.

Y pensez-vous, monseigneur? vous voulez mettre la généralité d'Auch en relation avec les pays circonvoisins! Mais c'est notre ruine certaine que vous méditez. Nous allons être *inondés* de toutes sortes de denrées. Que voulez-vous que devienne notre *travail national* devant l'*invasion* de produits étrangers que vous allez provoquer par l'ouverture de vos routes? Aujourd'hui des montagnes et des précipices infranchissables nous *protégent*. Notre travail s'est développé à l'abri de cette *protection*. Nous n'exportons guère, mais notre marché au moins nous est *réservé* et *assuré*. — Et vous voulez le livrer à l'avide étranger! Ne nous parlez pas de notre activité, de notre énergie, de notre intelligence, de la fertilité de nos terres. Car, monseigneur, nous sommes de tous points et à tous égards d'une infériorité désespérante. Remarquez en effet que si la nature nous a favorisés d'une terre et d'un climat qui admettent une grande variété de produits, il n'en est aucun pour lequel un des pays voisins ne soit dans des conditions plus favorables. Pouvons-nous lutter pour la culture du blé avec les plaines de la Garonne? pour celle du vin avec le Bordelais? pour l'élève du bétail avec les Pyrénées? pour la production de la laine avec les Landes de Gascogne où le sol n'a pas de valeur? Vous voyez bien que si vous ouvrez des communications avec ces diverses contrées, nous aurons à subir un déluge de vin, de blé, de viande et de laines. *Ces choses-là sont bien de la richesse, mais c'est à la condition qu'elles soient le produit du travail national. Si elles étaient le produit du travail étranger, le travail national périrait et la richesse avec lui* (1).

Monseigneur, ne veuillons point être plus sages que nos pères. Loin de créer pour les denrées de nouvelles voies de circulation, ils obstruaient fort judicieusement celles qui existaient. Ils ont eu soin de placer des douaniers autour de nos frontières pour repousser la concurrence du perfide étranger. Quelle inconséquence ne serait-ce pas à nous de favoriser cette concurrence?

Ne veuillons pas être plus sages que la nature. Elle a placé des montagnes et des précipices entre les diverses agglomérations d'hommes, afin que chacune pût travailler paisiblement à l'abri de toute rivalité extérieure. Percer ces montagnes, combler ces précipices, c'est faire un mal analogue et même identique à celui qui résulterait de la suppression des douanes. Qui sait même si votre dessein actuel ne fera pas germer quelque jour cette funeste pensée dans la tête de quelque théoricien! Prenez-y garde, monseigneur, la logique est impitoyable. Si une fois vous admettez que la faculté des communications est bonne en elle-même, et qu'en tous cas, si elle froisse les hommes à quelques égards, elle leur confère, dans l'ensemble, plus d'avantages que d'inconvénients, si vous admettez cela, c'en est fait du beau système de M. Colbert. Or nous vous mettons au défi de prouver que vos projets de routes soient fondés sur autre chose que sur cette absurde supposition.

Monseigneur, nous ne sommes pas des théoriciens, des hommes à principes, nous n'avons pas de prétention au génie. Mais nous parlons le langage du bon sens. Si vous ouvrez notre pays à toutes les rivalités extérieures, si vous facilitez ainsi l'*invasion* sur nos marchés du blé de la Garonne, du vin de Bordeaux, du lin du Béarn, de la laine des Landes, des bœufs des Pyrénées, nous voyons clair comme le jour comment s'exportera notre numéraire, comment s'éteindra notre travail, comment se tarira la source des salaires, comment se perdra la valeur de nos propriétés. — Et quant aux compensations que vous nous promettez, elles sont, permettez-nous de le dire, fort problématiques; il faut se creuser la tête pour les apercevoir.

Nous osons donc espérer que vous laisserez la généralité d'Auch dans l'heureux isolement où elle est, car, si nous succombons dans cette lutte contre des rêveurs qui veulent fonder la facilité du commerce, nous prévoyons bien que nos fils auront à soutenir une autre lutte contre d'autres rêveurs qui voudront fonder aussi la liberté du commerce.

F. B.

(1) Soixante-dix ans après, M. de Saint-Cricq a reproduit textuellement ces paroles, afin de justifier l'avantage d'interrompre les communications.

MM. les Abonnés des départements peuvent renouveler leur abonnement en nous adressant douze francs par la poste, cet envoi ne leur coûte qu'un franc, savoir:

Droit de port de 2 % sur le prix de l'abonnement..	0 24
Timbre du mandat de poste..........................	0 35
Port de lettre (moyenne)................................	0 41
	1 fr.

Les directeurs des bureaux de poste ne peuvent refuser les fonds qui leur sont déposés ainsi à titre d'envoi d'argent.

Le Directeur : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 7.